

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 19 OCTOBRE 2017**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	29
Absents représentés	9
Absents excusés	6
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX NEUF OCTOBRE à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mme WOJCIECHOWSKI (à partir du vote du compte-rendu des débats), M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir du vote du compte-rendu des débats), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. HEFAD, Mmes OUDART (à partir du vote du compte-rendu des débats), MACEDO, KIROUANE, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, PHILIPPE (à partir du vœu), MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA (à partir du point B), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine (à partir du vœu), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. AIT AMARA,
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART (à partir du vote du compte-rendu des débats),
Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD Méhadée,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER (à partir du vote du compte-rendu des débats),
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme POURRIOT (jusqu'au point A).

ABSENTS EXCUSES

Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. RIEDACKER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MARTINEZ, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme OUDART, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ALGUL, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. TAGZOUT, conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme BERNARD Sandrine, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(29 voix pour et 9 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Alors, bienvenue à toutes et à tous. Je fais l'état des présences. Mme Marie Andria a donné procuration à Sébastien Bouillaud. Mme Charlotte Pauron a donné procuration à Mehdy Belabbas. Mme Aurélie Philippe a donné procuration à Annie-Paule Appolaire et non pas Marie-Paule Appolaire comme il m'arrive parfois de l'appeler. Mme Marie Pieron a donné procuration à Romain Marchand. Mme Ouarda Kirouane qui finalement est parmi nous. Donc, ta procuration n'a pas d'utilité. Mme Sarah Misslin a donné procuration à Séverine Peter, M. Bahri Sebkhî à Olivier Beaubillard, Mme Catherine Vivien à Stéphane Prat et Mme Jeanne Zerner à Méhadée Bernard, M. Pierre Martinez à Arthur Riedacker que je ne vois pas, mais qui, j'imagine, nous rejoindra dans quelques instants. Donc, le quorum est absolument atteint. J'en ai une autre. M. Alexandre Vallat Siriyotha à Mme Thérèse Pourriot. Très bien. Merci Séverine Peter. S'il vous plaît, on va essayer de se concentrer. Donc, j'appelle à candidatures pour la désignation du ou de la secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny Sizorn, je vous en prie. »*

Mme SIZORN. - *« Je propose comme secrétaire de séance Séverine Peter. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est une proposition vers laquelle j'abonde. Qui est pour cette candidature ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Séverine Peter, tu es élue. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(29 voix pour et 9 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON)

M. BOUYSSOU. - *« Alors, j'ai quelques informations à vous donner, d'abord concernant le report de notre Conseil municipal du 16 novembre. Étant donné la période des congés - comment dit-on cela déjà ? - d'automne parce que je voulais être très laïque - on dit la Toussaint d'habitude, mais ce sont les congés d'automne, en fait. Je crois qu'on dit comme ça - le délai de préparation du Conseil municipal pour le 16 novembre qui se trouve être le troisième jeudi du mois était un peu compliqué, donc nous avons proposé de décaler le Conseil municipal au 23 novembre afin de donner le temps nécessaire à l'administration pour préparer l'ensemble des délibérations et organiser l'ensemble des préalables à la tenue du Conseil. Donc, je vous informe que le Conseil aura lieu le 23 novembre au lieu du 16 novembre.*

Alors, concernant le point B qui est à l'ordre du jour, la désignation des membres du Conseil d'administration de l'Office dans le cadre du rattachement à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, il y a une liste unique qui vous est proposée au nom de la majorité municipale. La proposition sera adoptée immédiatement sans vote en cas de liste unique ; à défaut, la possibilité de vote à main levée si le conseil en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret si une liste contradictoire était élaborée. Je suis même disposé à faire une suspension de séance si jamais il y avait un problème particulier sur cette question. Comment ? Pierre Chiesa, c'est sur l'ordre du jour ? »

M. CHIESA. - *« Monsieur le Maire, vous venez de dire que les listes étaient proposées au nom de la majorité municipale et donc faut-il entendre que Mme Annie-Paule Appolaire a rejoint la majorité municipale ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Écoute, Pierre Chiesa, tu es un fin observateur de la vie politique locale. Mme Annie-Paule Appolaire a rejoint le Parti Communiste Français hier matin. (Rires) Et je tenais à en informer et à révéler ce fait. Non, je m'excuse. Je plaisante un peu. Je viendrai tout à l'heure dans l'explication. La liste a été validée par la majorité municipale et elle inclut Mme Annie-Paule Appolaire pour des raisons à la fois techniques et politiques, on va dire comme ça, sur lesquelles je m'étendrai longuement tout à l'heure. Et tu auras la réponse à toutes tes interrogations politiques. Et c'est pour ça que je disais, en cas de problèmes et de discussions entre nous, je suis tout à fait disposé à suspendre la séance et à ce qu'on puisse rediscuter d'un certain nombre d'aspects si cela était problématique. Mais en tout cas, les présidents des groupes de la majorité ont donné leur accord sur la liste qui vous est proposée.*

Concernant le point 1, le BP 2017 la DM1, les conseillers doivent signer deux feuilles de présence pour l'envoi en préfecture des documents réglementaires. Le parapheur, comme d'habitude, circulera pendant la séance. Et les conseillers mandataires ne doivent pas signer pour leur mandant. Sinon, c'est invalidé et il faut qu'on re-réunisse le Conseil.

Alors sur le point 8 qui concerne la protection fonctionnelle d'un certain nombre d'élus, je serai autorisé si des questions sont posées à rapporter sur ce point, à donner les explications nécessaires si des questions venaient, mais pendant le vote, afin de ne pas exercer de pression sur l'assemblée communale par notre rayonnement et notre présence physique, les élus concernés par cette demande de protection fonctionnelle devront quitter la séance, c'est-à-dire Mehdy Belabbas, Atef Rhouma, Séverine Peter et moi-même. Et c'est donc Romain Marchand qui présidera la séance pendant que nous sortirons tous les quatre de l'assemblée.

Alors, il me reste à vous faire approuver le compte rendu de la séance du 21 septembre 2017. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte rendu ? Je ne vois personne se manifester, donc je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, Séverine Peter, tu as bien travaillé. Le compte rendu que tu as fait a été adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 21 septembre 2017.

(37 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

Alors pour respecter une tout à fait triste tradition, depuis notre dernier Conseil municipal malheureusement de nouveaux attentats et de nouvelles pertes de vies humaines ont eu lieu à travers le monde. Alors, je vais vous épargner la trop longue liste des faits dramatiques qui se sont déroulés à travers le monde, le plus près de nous à Marseille, en France, le 1^{er} octobre, avec ces deux jeunes femmes qui ont été assassinées près de la gare de Marseille et je citerai également ce qui s'est produit le 15 octobre à Mogadiscio en Somalie avec plusieurs centaines de morts. Je crois qu'on est autour de 300 personnes qui ont perdu la vie dans ces attentats. Donc, je vous propose qu'à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme et de la guerre de par le monde, nous observions une minute de silence. »

(minute de silence à la mémoire des victimes du terrorisme et de la guerre dans le monde)

VŒU

Solidarité avec les Rohingyas

Vœu proposé par le groupe Europe Écologie Les Verts au nom de la majorité municipale

Rapporteur : Tariq Aït Amara

M. BOUYSSOU. - *« Alors, avant d'entrer dans les affaires avec présentation orale au Conseil municipal, nous avons été saisi en conférence des présidents d'un vœu proposé par le groupe Europe Écologie Les Verts au nom de la majorité municipale concernant la solidarité avec le peuple rohingyas de Birmanie. Et je crois que je passe la parole à Tariq Aït Amara. »*

M. AÏT AMARA. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Depuis le 25 août, plusieurs centaines de milliers de Rohingyas se sont réfugiés au Bangladesh, fuyant les exactions de l'armée birmane. La situation de détresse humanitaire de la majorité Rohingya dans la province birmane de Rakhine est inacceptable. Victimes de violences de la part de l'armée régulière, sans protection ni reconnaissance de droits et de citoyenneté par les autorités birmanes, les Rohingyas sont contraints à l'exil depuis plusieurs décennies.*

Pour rappel, la résolution adoptée au Parlement européen en juillet 2016 enjoint Aung San Suu Kyi, cheffe du parti majoritaire au pouvoir depuis novembre 2015 en Birmanie et faut-il le rappeler, lauréate du prix Nobel de la Paix en 1991, de se servir de ses postes clés au sein du gouvernement afin de protéger les Rohingyas contre toute forme de discrimination pour mettre un terme à l'impunité pour les violations commises à l'encontre de cette minorité, l'une des plus persécutées de la planète. De même, une lettre ouverte adressée le 29 décembre 2016 aux Nations Unies par 11 lauréats et lauréates du prix Nobel de la Paix demande à Aung San Suu Kyi de prendre position contre la politique d'oppression et de déportation des Rohingyas et de faire la lumière sur les présomptions de crimes contre l'Humanité commis par l'armée birmane. Enfin, la mission confiée en août 2016 par Aung San Suu Kyi à Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, afin de trouver des solutions durables aux problèmes complexes et délicats dans la province de Rakhine, a rendu un rapport le 24 août dernier préconisant la révision de la loi d'octobre 1982 sur la citoyenneté, pour abolir les distinctions existantes.

Dans cette perspective, il nous apparaît qu'Ivry, ville messagère de la paix, doit manifester sa solidarité avec cette population en souffrance, à l'instar de Paris qui a déposé un vœu en ce sens le 25 septembre dernier. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Tariq Aït Amara. Y a-t-il des interventions ? Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN. - *« Monsieur le Maire, chers collègues. En refusant l'entrée dans le pays aux enquêteurs de l'ONU, aux organisations humanitaires, en empêchant MSF (Médecins sans frontières) d'être sur le territoire alors qu'ils étaient présents depuis plus de 30 ans, en empêchant les observateurs des droits humains et les journalistes d'être présents sur le territoire, le gouvernement birman affiche sa volonté de bander les yeux au reste du monde*

pour nous empêcher de voir ce qui s'y passe. Nettoyage ethnique. Eh oui, c'est bien un nettoyage ethnique qui se déroule en ce moment en Birmanie. Ce sont les mots qui sont utilisés par l'ONU. Cette minorité musulmane traverse une crise sans précédent. Assassinats, tortures physiques et psychologiques, viols, emprisonnements arbitraires, voilà les horreurs vécues par cette minorité, une minorité qui est apatride depuis 1982. Et depuis le 25 août dernier, ce sont des centaines de milliers d'exilés qui ont traversé la frontière vers le Bangladesh.

Chacun face à la situation dramatique que subissent les Rohingyas aujourd'hui s'interroge sur ce qu'il est advenu de la moralité d'Aung San Suu Kyi, lauréate birmane du prix Nobel de la Paix. Car celle-ci dirige aujourd'hui le gouvernement birman et donc c'est sous son règne que se produit le nettoyage ethnique dont sont victimes ces musulmans rohingyas. Mais n'oublions pas que c'est bien l'armée, l'armée qui commet des crimes. L'armée est aujourd'hui composition de force dans ce pays car la constitution a été rédigée par la Junte et donne à l'armée un pouvoir incontrôlable. Donc, on voit bien que l'enjeu n'est pas seulement la situation des Rohingyas. C'est aussi la démocratisation de la Birmanie. Car l'armée a obligatoirement, comme on le voit dans la constitution, les ministères clés de l'Armée, de l'Intérieur, des Frontières et aussi un quart des sièges au Parlement. C'est bien une pseudo démocratie. Il y a dans ce drame un lien clair entre la transition démocratique plus ou moins en cours et les massacres perpétrés à l'encontre de la minorité Rohingyas. Comment contrôler l'armée ?

Alors, dans un pays meurtri par la dictature, meurtri par un racisme qui est inscrit dans la constitution, sans appui populaire, avec une population discriminante à l'égard des non-bouddhistes, population égarée dans une idéologie nationaliste birmane non sans lien avec la colonisation, comment Aung San Suu Kyi peut aider son pays à trouver une stratégie acceptable par tous, mais aussi par l'armée, parce qu'il y a une cohabitation fragile. Donc plutôt que de prendre elle-même parti de façon claire, on le regrette, elle a décidé de faire entrer dans le jeu un intervenant extérieur et Tariq Ait Amara l'a dit. Il y a donc une commission qui a été mise en place à l'ONU, qui a donné ses résultats fin août, qui demande effectivement à ce que les Rohingyas puissent avoir la citoyenneté birmane. C'est une première victoire dans la mesure où le gouvernement s'est immédiatement engagé à suivre les recommandations de la commission. En espérant qu'il n'y aura pas de revirements de situation. De plus, le 19 septembre, quelques heures avant l'ouverture de l'assemblée générale de l'ONU, la dirigeante birmane a adressé un message d'apaisement à la communauté internationale se disant prête à organiser le retour des plus de 400 000 Rohingyas musulmans enfuis au Bangladesh. Mais nombre de Rohingyas ne peuvent prouver qu'ils vivent depuis plusieurs générations en Arakan. Précisons effectivement qu'ils n'ont pas de pièce d'identité n'ayant pas la nationalité birmane. Donc ces paroles, ces premiers gestes si longtemps attendus et trop longtemps attendus risquent de faire pschitt si l'armée continue de dicter ses propres règles du jeu, si la démocratie en Birmanie reste liée à un racisme constitutionnel. Une armée indépendante recherchant la stabilité du régime plutôt que la libéralisation du pays au détriment de l'opposition des minorités ethniques n'est plus possible, car il y a les Rohingyas, mais il y a aussi, dans une moindre mesure bien sûr, les Kachins, les Karens et j'en passe qui sont tout aussi discriminés.

Ivry, ville messagère de la paix, ville sensible au monde, tient donc à partager son soutien à tous les peuples opprimés et donc avec les Rohingyas. Nous invitons l'État français à travailler sur cette question, à faire pression avec les moyens économiques par exemple, ne pas reproduire les erreurs du passé, comme quand l'État français a fermé les yeux sur les

investissements de Total en Birmanie pendant la dictature. On note, par exemple, que les échanges commerciaux ont connu une forte augmentation depuis 2012. Alors, le Président Macron ne peut pas continuer à crier au génocide légitimement, mais tout en continuant à travailler avec les entreprises avec cette dictature pseudo démocrate. Donc oui, la liberté, l'égalité, la fraternité ont un sens ici et à ailleurs. Ces mots nous sont chers et ici, comme ailleurs, nous devons défendre ces valeurs. Nous soutenons donc ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Fanny Sizorn. Qui d'autre souhaite intervenir ? M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Ce vœu aborde une nouvelle fois une question de géopolitique, mais une question extrêmement sensible et très terrible pour les populations Rohingyas notamment, le million de populations Rohingyas qui sont discriminées au quotidien en Birmanie. C'est des populations qui ne peuvent pas voyager sans autorisation ni travailler en dehors de leur village, ni même se marier sans l'autorisation préalable des autorités et n'ont pas accès en suffisance à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation, ni le droit de vote et même pas de certificat de naissance pour la plupart. C'est un nettoyage ethnique qui dure maintenant depuis trop longtemps et ces populations sont notamment apatrides depuis plus de 30 ans. C'est depuis 2012, donc depuis plus de cinq ans aujourd'hui, que les violences intercommunautaires durent. Donc, c'est vrai qu'aujourd'hui, on rebondit un peu sur la communication médiatique qu'il y a, mais c'est un vœu qui est essentiel ce soir. Pour autant, même si c'est une question de géopolitique, on n'a pas l'habitude de se prononcer sur des vœux de géopolitique, donc on n'a pas vocation à prendre part au vote ce soir. Néanmoins, ce vœu a aussi le caractère d'une délibération à travers le versement d'une subvention de 1 500 € de soutien. Donc, même si cette somme n'a pas vocation à s'immiscer dans la géopolitique, on proposera et on votera pour ce vœu et notamment via le versement de cette subvention. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. D'autres interventions ? Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le vœu proposé ici ce soir est d'une importance particulière puisqu'il s'agit pour notre municipalité d'exprimer notre solidarité avec les Rohingyas, un peuple qui vit depuis des décennies et plus violemment encore ces derniers mois une tragédie sans nom et qui subit les pires atrocités. L'extrême violence de l'armée birmane et des milices bouddhistes extrémistes à l'encontre de ces musulmans birmans a depuis la fin du mois d'août coûté la vie à plusieurs centaines de Rohingyas et abouti à un exode sans précédent de cette population qui tente par tous les moyens de trouver refuge dans les pays voisins. Les Rohingyas crient depuis longtemps leur détresse et tentent de faire entendre au monde les horreurs qu'ils subissent afin que cette situation cesse. Et il est du devoir et de la responsabilité de chacun d'entre nous de s'en faire l'écho et d'agir en ce sens. Les images et les témoignages qui sont arrivés jusqu'à nous, via les réseaux sociaux, ne pouvaient que heurter les consciences humaines et rompre l'indifférence et le long silence médiatique et politique sur ce qui se passe en Birmanie, silence accablant qui a longtemps étouffé les appels à l'aide de tout un peuple menacé de disparaître. Avec les atrocités de ces derniers mois et enfin une dénonciation médiatique, la méconnaissance du sort de ce peuple ne peut plus être retenue comme excuse pour expliquer ce silence. Mais si aujourd'hui, tout le monde condamne et dénonce à l'unisson un drame qui apparaît comme nouveau, il est important de rappeler que cette tragédie se perpétue depuis longtemps et qu'à force d'inaction et de laisser-faire elle ne fait que s'aggraver. Les persécutions, les*

discriminations et les massacres à l'encontre des Rohingyas existent depuis plusieurs siècles et se sont accentuées depuis plusieurs décennies avec notamment une série de massacres perpétrés dans les années soixante-dix, en 1982, en 1992, en 2001 et en 2012, sans que cela ne fasse grand bruit, malgré le nombre de morts et l'exode massif de Rohingyas qui tentent à chaque fois d'échapper aux massacres. En 1982, la junte birmane au pouvoir a voté une loi xénophobe retirant la citoyenneté aux Rohingyas, les reléguant ainsi au rang d'apatrides en les privant des droits politiques, économiques et sociaux les plus élémentaires. Les Rohingyas sont ainsi persécutés et apatrides dans leur propre pays, alors même que la présence de cette communauté en Birmanie date de plusieurs siècles. Les Rohingyas deviennent alors la plus grande population apatride au monde. Ce sont plus d'un million d'hommes et de femmes qui sont interdits de vote et de représentation politique, interdits d'accès aux services publics tels que les hôpitaux et les écoles. Privés de liberté, ils sont parqués dans des villages ghettos ou enfermés sans la moindre dignité dans des camps, sorte de prisons à ciel ouvert qui s'apparentent à des camps de concentration encadrés et surveillés par l'armée. Assignés à résidence, ils n'ont, au terme de la loi, ni le droit de se déplacer ni de travailler ni même de se marier hors de leur village d'origine et n'ont droit, une fois mariés, qu'à un nombre limité d'enfants. Dans le même temps, ils sont condamnés à l'errance puisque traqués, pourchassés, poussés sur les routes du départ par les massacres, les destructions de leurs maisons, de mosquées, les incendies de villages où on les avait pourtant cantonnés. Sans citoyenneté, sans statut, sans état, les Rohingyas sont sans protection. Ils subissent travail forcé, confiscations de terre, extorsions, harcèlement, tortures, tueries et viols. Devenues dépendantes de l'aide internationale pour assurer leur survie, les populations ont en fait peu accès à l'aide humanitaire, car celle-ci est entravée par les autorités birmanes extrêmement hostiles envers les ONG (Organisations non gouvernementales). Et lorsque pour sauver leur peau, les Rohingyas parviennent à fuir jusqu'à la frontière du pays voisin, c'est dans des camps de fortune au Bangladesh qu'ils arrivent épuisés et affamés, c'est-à-dire dans un pays qui est lui-même l'un des plus déshérités de la planète. Depuis le 25 août dernier, le nombre de nouveaux réfugiés au Bangladesh s'élève, selon l'ONU, à plus de 580 000 personnes, des nouveaux réfugiés qui viennent se rajouter aux 400 000 déjà présents. Ainsi est donc la tragédie des Rohingyas, victimes d'une idéologie suprématiste et d'une politique de purification ethnique qui vise à nettoyer la Birmanie de toute présence musulmane. Oui, il s'agit bien d'une opération de nettoyage ethnique et d'un projet génocidaire puisque cette population est ciblée au nom de son identité religieuse, culturelle et ethnique et que le projet consiste à éradiquer sa présence en Birmanie soit par l'élimination physique, soit en forçant les Rohingyas à l'exil par des opérations de destruction de leurs demeures et en les empêchant de revenir sur leur terre.

La situation est telle que l'ONU elle-même parle de nettoyage ethnique, de crime contre l'Humanité et définit les Rohingyas comme l'une des minorités les plus discriminées et les plus persécutées au monde. Aujourd'hui, en 2017, c'est sous les yeux d'Aung San Suu Kyi, ministre des Affaires étrangères, conseillère spéciale de l'État, porte-parole de la présidence de la République, prix Nobel de la Paix, que tout cela se passe. Elle a pris la position de ne pas prendre position, une position de neutralité qui n'est pas du tout à son honneur d'autant plus qu'elle refuse elle-même de reconnaître les Rohingyas comme Birmans. Ce drame, il faut insister là-dessus, est le fruit d'une histoire birmane difficile et d'une longue stigmatisation des populations musulmanes en Birmanie. Mais il est important de préciser aussi que ce qui se passe là-bas n'est pas sans lien avec ce qui se passe ici et dans le monde d'aujourd'hui, et, en particulier, la stigmatisation grandissante des musulmans sur le plan international, avec la

montée d'un discours qui amalgame l'Islam et l'extrémisme violent. Le gouvernement et les extrémistes bouddhistes surfent, entre autres, sur ces amalgames et les instrumentalisent en reprenant de manière systématique la rhétorique qui consiste à dire que les musulmans sont des terroristes en puissance. Aujourd'hui, ils utilisent cette rhétorique pour justifier des politiques d'extermination, des politiques génocidaires et de discrimination. Or, que les autorités birmanes luttent contre l'extrémisme violent est une chose. Mais rien ne peut justifier ces politiques discriminatoires de destruction d'habitat et de mosquées, de déplacement de populations, ce génocide d'une population persécutée depuis des siècles, rappelons-le. Les images qui nous parviennent montrent des enfants délibérément brûlés vifs devant leurs parents. Le climat actuel sur la question de l'islam au niveau international ne peut que contribuer à la déshumanisation des Rohingyas. La situation en Birmanie ne peut, par ailleurs, être réduite à un conflit de religion entre bouddhistes et musulmans. Nous savons qu'il s'agit davantage d'une instrumentalisation des religions pour défendre des intérêts notamment géostratégiques et économiques dans une région extrêmement convoitée. Enfin, le rejet des musulmans ne fait que se rajouter à un discours nationaliste anti-immigrés et xénophobe. Pour construire une unité de la population, l'idée que les Rohingyas ne sont pas membres de la communauté nationale a été propagée avec un discours du type de ceux que nous connaissons malheureusement dans notre société : ces gens-là, ce sont des gens qui viennent de l'étranger pour profiter. Ils ne font pas partie de l'identité nationale, il faut donc leur retirer la nationalité et les renvoyer chez eux. Quoi qu'il en soit, la situation des Rohingyas ne pourra pas connaître d'amélioration tant que la communauté internationale ne réagira pas davantage.

Nous nous associons donc à ce vœu pour interpellier la communauté internationale qui se doit d'appliquer les mesures et sanctions nécessaires à l'encontre des instances birmanes afin que cessent les violences et afin qu'elle mette en place des mesures de protection des civils ainsi que les moyens nécessaires pour permettre un accès humanitaire sans restriction aux populations touchées par ce massacre. Nous attendons également que soient traduites devant la Cour internationale, la Cour de justice pénale, les instances birmanes responsables de ce crime contre l'Humanité et qu'elle veille à ce que soient sanctionnés, de manière ferme, les auteurs de ces crimes racistes qui, aujourd'hui, jouissent d'une impunité totale. Il faut, enfin, agir pour que les discriminations exercées à l'encontre de la minorité Rohingyas et toutes les pratiques qui portent atteinte à leur dignité et à leur vie cessent. Ce que veulent les Rohingyas, ce n'est ni plus ni moins de vivre en paix et en sécurité sur leur terre et il est donc essentiel de permettre leur retour sur ces terres et que leur soit garanti le droit à la sécurité, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté. Avec ce vœu, Ivry exprime sa solidarité avec un peuple qui a plus que jamais besoin de solidarité et réaffirme ses principes, être toujours aux côtés des opprimés et de ceux qui résistent à l'arbitraire et à l'injustice où qu'ils soient et quelle que soit leur appartenance culturelle ou leurs croyances. Face à cette catastrophe et à tant de détresse humaine, nous ne pouvons pas nous taire, ne pas agir et ne pas prendre position. Tous les peuples persécutés méritent d'être secourus, de même que chaque citoyen du monde mérite d'être traité avec dignité. Pour le bien de l'Humanité, ne cessons jamais de faire de nos différences une richesse. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Saïd Hefad. D'autres interventions ? Non. Je vais vous proposer de mettre aux voix. Je remercie les intervenants pour la clarté de leurs propos. Il n'y a vraiment rien à redire sur ce qui a été dit ce soir. Je propose d'ailleurs, pour respecter le cadre que rappelait M. Bouillaud tout à l'heure, de voter en deux fois c'est-à-dire de voter le vœu et de voter, dans un deuxième temps, la délibération qui accorde une subvention

exceptionnelle au Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations Unies. C'est une contribution au financement international des Nations Unies pour que les réfugiés puissent bénéficier d'aides supplémentaires. Donc, je mets aux voix, en premier lieu, le vœu. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Le vœu est adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale relatif à la solidarité avec les Rohingyas.

(34 voix pour et 10 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

Concernant la subvention exceptionnelle au Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations Unies, qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Une abstention. Ce qui est toujours surprenant, c'est que la subvention au Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations Unies découle quand même de la prise de position politique qu'on a prise et je trouve étonnant qu'on se prononce sur un fait et pas sur l'autre, mais c'est la liberté de vote de chacun et c'est bien puisque la délibération est adoptée. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit du Haut commissariat pour les Réfugiés des Nations-Unies.

(43 voix pour et 1 abstention : Mme PETER)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) DÉMOCRATIE

« Ivry et moi »

Les Assises de la Ville 2017

Information

Rapporteur : Bozena Wojciechowski

M. BOUYSSOU. - *« Je passe la parole à Bozena Wojciechowski concernant une information sur « Ivry et moi », les Assises de la Ville 2017. À toi Bozena Wojciechowski. »*

Mme WOJCIECHOWSKI. - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Avec les Assises de la Ville, nous avons décidé d'un grand rendez-vous démocratique et citoyen avec les Ivryennes et les Ivryens pour construire ensemble l'avenir de notre Ville. Ce temps fort doit pouvoir rassembler le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens. Il doit permettre de créer du commun, de redonner un souffle nouveau aux projets de la Ville. Il s'agit de débattre des grands enjeux collectifs concernant la Ville, de fédérer les énergies pour un projet où chacune et chacun trouve sa place et d'écrire ensemble l'avenir d'Ivry. Les Assises de la Ville 2017 s'intitulent donc « Ivry et moi ».*

Nous avons souhaité qu'au préalable, un travail soit produit sur le bilan de mi-mandat à partir de notre programme Ivry au cœur et de ses 264 engagements. Le pilotage de ce bilan a été confié aux présidents et présidentes des commissions municipales et transmis à la coopérative citoyenne. Il a donné lieu à une soirée de restitution publique, le 12 octobre dernier, à l'espace Gérard Philippe où plus de 150 participants ont échangé dans un esprit particulièrement constructif. De nombreuses questions ont été posées, notamment sur l'avenir des communes, les finances locales, la réforme territoriale, les mutations de la Ville, mais aussi le vivre ensemble, les transports, la propreté ou la sécurité. Cette soirée de bilan de mi-mandat était la première étape du processus qui se poursuit désormais avec les Assises de la Ville « Ivry et moi ». Dans les semaines à venir, pas moins de 13 rencontres publiques se tiendront du 7 novembre au 5 décembre. Être à l'écoute, en alerte, en dialogue, les échanges permettront aux habitantes et aux habitants de s'exprimer librement. Comme se sentent-ils à Ivry ? Comment voient-ils l'avenir ? Qu'est-ce qui va ? Qu'est-ce qui ne va pas ? Comment améliorer les choses ? Nous voulons toucher largement toutes les habitantes et tous les habitants particulièrement celles et ceux qu'on n'a pas l'habitude d'entendre, soit qu'ils sont les plus éloignés de nos initiatives municipales, soit qu'ils viennent d'arriver à Ivry tout simplement. Pour ce faire, nous nous sommes attaché la collaboration d'un cabinet extérieur, l'agence Grand Public spécialisée sur les questions de démocratie et de participation. Ils ont réalisé une étude qualitative auprès de 400 personnes qui, sans être un panel scientifique, sont à l'image de la Ville. Ils sont, en effet, représentatifs en termes de catégories socio-professionnelles d'âge, de sexe, de quartier. Cette enquête donne à voir un état significatif des représentations des habitants sur leur ville. Elle est restituée sous une forme audiovisuelle, un film. Un film où à partir de 70 personnes interviewées, une trentaine vont parler. Il exprime la diversité des points de vue des Ivryennes et des Ivryens sur leur ville et son devenir. Avec ce film qui sera projeté au début de chaque rencontre, ce sont les

habitants qui ouvriront le débat. Nous voulons que les Ivryennes et les Ivryens se rencontrent, entendent, échangent, mettent en commun leurs questions et leurs problématiques. Nous voulons que ces rencontres soient l'occasion d'un dialogue entre les Ivryennes et les Ivryens eux-mêmes et entre les Ivryens et les élus. Ces 13 rencontres se tiendront dans tous les quartiers et dans des lieux originaux où les gens n'ont pas l'habitude de se rendre. Sortir des schémas ordinaires permettra de donner un ton différent aux réunions. Nous avons souhaité qu'avant les rencontres publiques, le film soit projeté au personnel communal pour croiser le regard de celles et ceux qui mettent en œuvre notre service public local avec celui des habitants. Ces réunions avec le Maire et les élus se déroulent actuellement et prendront fin demain. À l'issue des 13 rencontres vers la mi-décembre, des ateliers participatifs avec des habitants volontaires seront mis en place. Il s'agira de travailler sur les problématiques les plus souvent ressorties lors des rencontres publiques. Elles seront approfondies, travaillées pour qu'émergent des idées et des propositions concrètes. Lors d'une soirée de restitution vers la fin du mois de janvier - début février, le Maire présentera les propositions retenues et qui seront croisées avec les quatre grands objectifs dans lesquels nous avons souhaité inscrire les Assises :

- 1) Garantir une maîtrise plus collective des transformations de la Ville,*
- 2) Renouveler une conception du service public porteur d'émancipation et d'accès au droit,*
- 3) Agir contre l'exclusion et la marginalisation d'une partie des habitants et en même temps s'adresser à tous,*
- 4) Franchir un nouveau cap en matière de démocratie et de citoyenneté.*

La soirée de restitution sera le moment clé où l'enjeu pour la municipalité sera clairement de donner à voir si nous avons écouté et entendu ce que les Ivryens ont à nous dire.

Nous réajusterons certainement des points du programme municipal si nécessaire. Nous répondrons aux questions posées, même si certaines réponses pourront fâcher. Mais surtout, nous y porterons les ambitions politiques nourries par l'expertise citoyenne pour que la Ville de demain soit sans cesse porteuse d'améliorations pour le bien-être des Ivryennes et des Ivryens. Les axes déclinés serviront de socle aux grandes orientations de la Ville à l'horizon 2030. Ces assises comporteront une dimension de luttes et d'actions à mener avec la population d'Ivry parce qu'aujourd'hui, la remise en cause de nos communes est telle que rien ne sera possible sans l'intervention populaire. Réforme territoriale, baisse massive des dotations, suppression annoncée de postes de fonctionnaires, nous devons compter sur la mobilisation et la résistance des citoyens d'Ivry si nous voulons porter ensemble des ambitions dignes d'eux. Loin d'un simple coup de communication, ces assises 2017 doivent donner, peut-être redonner, je ne sais pas, donner en tout cas confiance aux Ivryennes et aux Ivryens, confiance dans leur capacité d'intervention, confiance dans notre capacité commune à bouger les lignes et ouvrir les horizons. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Bozena Wojciechowski. Alors, je rappelle qu'il s'agit d'une information. Il y a un point de la DM qui concerne ce point, mais là pour le moment, il s'agit d'une information. Donc, est-ce qu'il y a des interventions ? Romain Zavallone. »*

M. ZAVALLONE. - *« Merci Monsieur le Maire. Je voulais faire un petit préalable sur le point d'avant sur le vœu. Quand on a des vœux comme ça qui attribuent des subventions, ce serait bien qu'on puisse avoir un retour quand elle a été versée. Je suis tout à fait sûr que c'est fait, mais c'est vrai que nous, une fois que ça a été voté, on n'en voit plus la trace et peut-être*

juste en faire une petite brève, un petit encart dans le journal municipal, pour aussi dire quand on attribue des subventions comme ça sur des sujets. Je pense que c'est bien de le faire savoir. Je pensais au vœu du mois de juin, je crois, sur la persécution des homosexuels en Tchétchénie. Et je voulais dire aussi au groupe de Droite qui apparemment a changé de position puisqu'il vote la subvention alors qu'avant, ils faisaient NPPV, je ne sais pas si c'est une nouvelle position, mais sur le vœu sur la Tchétchénie, vous aviez fait NPPV alors qu'il y avait aussi une subvention. Donc, j'espère que c'est plutôt une évolution de votre position qu'une hiérarchisation des sujets. C'était juste une petite remarque que j'avais. Excusez-moi pour l'aparté. Oui, je m'adressais aux groupes de Droite. »

M. BOUYSSOU. - *« Romain Zavallone a ouvert un débat qui n'était pas prévu. Je te redonnerai la parole après. M. Bouillaud veut intervenir, donc intervenez. »*

M. BOUILLAUD. - *« Oui, je vais répondre très rapidement. C'est vrai que ce n'était pas le sujet du deuxième point, mais la dernière fois sur la Tchétchénie, il n'y avait pas eu l'objet de deux votes. C'était principalement et c'était vraiment le vœu, on s'était vraiment positionné que sur le vœu. Il n'y avait eu un vote que sur le vœu d'ailleurs. »*

M. BOUYSSOU. - *« Sigrid Baillon. »*

Mme BAILLON. - *« Merci Monsieur le Maire. Là, on a juste une note d'information dont nous avons pris connaissance, dont je remercie Evelyne Lesens qui est présidente de la commission, a donné lors de la commission toutes les informations qu'elle avait à l'ensemble des élus autour de la table. Nous avons eu le calendrier des rencontres publiques. Est-ce que vous avez ce soir la déclinaison puisque certaines sont plutôt fléchées pour un public, ou pas ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Parce que je croyais que vous interveniez sur les Rohingyas. Donc, c'est pour ça que je vous ai passé la parole et Bozena Wojciechowski va bien sûr mettre en réserve toutes les questions que vous posez et elle vous y répondra en fin de débat. Donc, Romain Zavallone, tu reprends le cours de ton intervention sans aparté s'il te plaît, sinon tu vas perturber l'ordre du jour. »*

M. ZAVALLONE. - *« Je m'excuse d'avoir perturbé le bon déroulé du Conseil. Sur les Assises de la Ville, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ces assises représentent un grand moment citoyen de partage et de dialogue. L'intense séquence de travaux que nous allons vivre doit nous conduire à la rédaction d'une Charte Ivry 2030 contenant des orientations politiques cadres pour la décennie à venir. Nous saluons pleinement cette démarche prospective car nous avons besoin d'une vision stratégique de long terme en complément de nos actions du quotidien. De fait, les écologistes entendent exprimer leur voix et prendre toute leur part dans les débats à venir.*

Nous serons particulièrement vigilants sur certains sujets, qui nous semblent essentiels. L'incinérateur, tout d'abord. Les Assises constituant une instance démocratique de choix pour discuter de l'avenir de la logique d'incinération que nous jugeons comme appartenant au passé. Au contraire, Ivry doit devenir une ville zéro déchet et sans incinération où la qualité de l'air sera un engagement municipal. La santé environnementale sera, pour nous, un sujet prioritaire lors de ces Assises. Ivry Confluences ensuite. Vous le savez, il s'agit de l'un des plus grands projets d'aménagement de la région parisienne. Situé dans le quartier du Port, ce programme est censé harmonieusement comporter des constructions de logement, la création de groupes scolaires, de locaux d'activités, de nouvelles voiries et d'un grand parc à la Confluence.

Les Assises peuvent alors constituer un point d'étape, dans lequel nous pouvons évaluer l'équilibre de la ZAC, le ratio logements/activités, la part des espaces verts, la végétalisation, mais aussi l'endettement par la garantie communale. Le centre Jeanne Hachette enfin, et, plus largement, le devenir du centre-ville. Un travail de réflexion a été engagé sur l'avenir du centre Jeanne Hachette avec la restitution, le 3 avril dernier, des travaux d'ateliers du collectif de consultation. Cependant, nous devons veiller à ce que cet espace redevienne attractif dans une réelle perspective de revitalisation et de reconstruction, et ce, sans attendre 2030.

De manière plus globale, la transition écologique de notre territoire doit se traduire, de manière concrète par, des engagements structurants qui devront être la base de la future charte. Il convient que celle-ci contienne des engagements quantitatifs sur les surfaces d'espaces verts, sur les types de construction à venir, sur les modes de lutte contre le dérèglement climatique en ville et l'adaptation à celui-ci, et, plus spécifiquement, sur la prévention des îlots de chaleur urbains. Ces Assises doivent être un moment fédérateur de la vie locale et constituer un temps fort de la participation citoyenne. Par conséquent, ce processus trouvera sa pertinence seulement dans la mesure où il s'inscrit dans une réelle dynamique collective et tournée vers des enjeux qui seront devenus incontournables en 2030. L'élaboration du projet de Ville de la prochaine décennie au service de toutes et tous est à ce prix. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Romain Zavallone. Ensuite ? Sigrid Baillon, vous aviez fini votre intervention ? Oui, d'accord. Donc, on a noté la question. M. Sébastien Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que la période des Assises de la Ville est une grande période de débat et de concertation au niveau communal. Nous, notre groupe, vous avez pu le remarquer, avait participé, du moins était présent lors de la dernière réunion de la concertation citoyenne qui était un moment d'échange extrêmement intéressant, qui avait duré quand même deux heures, qui avait permis à plusieurs citoyens d'intervenir, d'exposer notamment les difficultés qu'il pouvait y avoir dans la commune. Après, ils sont assez récurrents concernant les équipements sportifs, les problématiques d'accès aux soins, de cadre de vie. Donc, c'est des problématiques qu'on retrouve. Ce qui m'avait particulièrement, pas perturbé, mais ce que j'ai pu noter, c'est notamment la liste des problématiques que les personnes pouvaient soulever, votre réponse Monsieur le Maire. En fait, il y avait des choses assez concrètes de la part des citoyens et votre réponse était principalement sur la méthode. Ce que j'ai retenu de votre discours, c'était de dire, ces moments de concertation citoyenne sont des moments importants dans lesquels on devrait associer les citoyens à la rédaction du bilan de mi-mandat. Je pense que les citoyens qui étaient présents dans la salle attendaient peut-être une autre réponse, ou, du moins, des réponses également concrètes sur qu'est-ce que la collectivité, la commune, pouvait faire notamment sur l'ensemble des problématiques que les personnes pouvaient soulever. Alors, il y avait des problématiques qui n'étaient pas liées uniquement à la commune, dans lesquelles la compétence était communale, mais il y avait plusieurs problématiques sur lesquelles la collectivité doit pouvoir agir directement. Et je pense que les Assises de la Ville sont peut-être un moment pour aussi répondre à ces citoyens, ces concitoyens, qui eux attendent des réponses à ce niveau-là. Et je pense que ça permettra, surtout s'il y a ces moments d'échanges et de réponses concrètes de donner aussi un élan à ces concertations citoyennes et de donner une dynamique et de pouvoir avoir de plus en plus de personnes à ces moments d'échanges. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Je vous apporterai des éléments de réponse sur ce que vous venez de dire. Sandrine Bernard, Olivier Beaubillard ensuite et Saïd Hefad. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, pour l'heure, Monsieur le Maire, bonjour, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'une information sur le lancement d'une démarche qui vous appartient pour expliquer votre bilan aux Ivryens et les écouter dans ce qu'ils ont à vous remonter, donc on ne peut que prendre acte ce soir. Évidemment, on y participera. Le film qui a été présenté paraît assez intéressant puisqu'il est révélateur de toute une série de questions sur l'avenir de la Ville, le paradoxe qui représente aussi la réalité de notre commune. La seule attente que nous pourrions exprimer dès ce soir, c'est que cette démarche ne soit pas vaine. Les Ivryens qui s'y investiront, qui s'exprimeront, qui participeront, ils attendent sans doute que leur parole soit utile, ils attendent d'être écoutés, d'être entendus et on ne pourra en juger qu'à l'issue de cette démarche lors de la rencontre de fin janvier - début février. Pour l'instant, ce qui est exprimé par Bozena Wojciechowski dans son intervention, ce que vous dites dans la délibération, correspond à l'envie de permettre réellement à cet échange démocratique d'être mené jusqu'à son terme. Donc, on ne peut qu'espérer qu'il le soit réellement, que les questionnements qui sont posés soient suivis de réponses concrètes, qu'ils soient entendus et que cette démarche ne provoque pas de déception puisque cette déception, évidemment, vous serait imputée, mais plus globalement elle serait imputée à l'ensemble des élus et à l'ensemble de ceux qui s'engagent en politique et elle remettrait en cause leur confiance. Donc, je vous exprime notre attente et puis on en fera le bilan à l'issue. »*

M. BOUYSSOU. - *« Olivier Beaubillard. »*

M. BOUYSSOU. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Notre groupe Front de Gauche s'engagera totalement dans le débat des Assises avec les Ivryennes et les Ivryens pour la réussite d'un grand moment de vie démocratique et pour l'avenir de la Ville. En effet, la démocratie est en crise et c'est une dimension majeure de la crise globale qui frappe nos sociétés. La question du développement de la participation citoyenne est posée partout et vient heurter de plein fouet les logiques économiques libérales. C'est vrai de la vie de la cité, la vie politique dans une V^e République monarchique et verrouillée, avec un processus de recentralisation mis en œuvre au travers des lois réformant l'organisation des territoires. C'est encore plus vrai dans l'entreprise, aggravé en ce moment par les ordonnances Macron et le démantèlement du Code du travail où le patronat règne souvent en maître lorsque les salariés ne peuvent pas se rassembler et s'organiser avec leur syndicat. Pourtant cette participation citoyenne indispensable à faire vivre une véritable démocratie est une aspiration pour de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens. Dans le même temps, elle est parfois difficile à faire vivre et gagner l'engagement des gens n'est pas toujours facile. La crise de la démocratie se traduit aussi par l'abstention qui augmente régulièrement au fil des années et à toutes les élections. Pour mémoire, à Ivry aux élections municipales dont on est issus, l'abstention était de 52 et 53 % au 1^{er} et 2^{ème} tour. Cette crise démocratique est révélée également par les mouvements sociaux d'ampleur contre les choix du nouveau président Macron. Une grande partie des électrices et électeurs se sont prononcés au second tour pour faire barrage à Le Pen et l'extrême-droite. Quelle légitimité a Macron pour démanteler le Code du travail, nos systèmes de solidarité, nos services publics ? D'ailleurs, sa posture jupitérienne choque de plus en plus. Tout cela doit nous amener à nous interroger sur les formes que nous utilisons pour susciter cette participation citoyenne pour nos assises.*

Les propositions qui nous sont présentées par Bozena Wojciechowski pour l'organisation et la tenue des Assises sont à notre avis de nature à faire avancer les choses, avancer le débat dans notre ville y compris avec celles et ceux qui sont encore très éloignés de l'activité municipale, avec celles et ceux qui ont un regard plutôt négatif de leur ville. C'est l'objectif affiché et nous le partageons. C'est notre contribution ivryenne à bousculer le rapport politique citoyen. C'est un enjeu majeur pour la réussite de notre projet Ivry au cœur. Ivry au cœur dont l'un des engagements centraux est la mise en place et en action de la coopérative citoyenne pour évaluer la concrétisation de nos engagements. Et cela, malgré l'aggravation libérale des conditions de sa réalisation, la baisse des dotations de l'État et les tripatouillages territoriaux imposés. Je le redis, pour toutes ces raisons, notre groupe Front de Gauche s'engagera totalement dans le débat des Assises avec les Ivryennes et les Ivryens pour la réussite de ce grand moment démocratique. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Olivier Beaubillard. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Les Assises de la Ville engagées cet automne offre l'opportunité à de nombreux Ivryens et Ivryennes de s'exprimer et de faire valeur leur avis sur les transformations que connaît notre ville, sur les enjeux importants et les défis à relever pour l'avenir de notre commune et de ses habitants. C'est l'occasion aussi pour eux d'exprimer les problématiques auxquelles ils et elles sont confronté(e)s dans leur vie de tous les jours. Ces assises constituent donc un moment fort de débat bien connu des Ivryens puisque ce dispositif existe à Ivry depuis au moins 2004, si ma mémoire est bonne. Convaincus comme tous de l'importance d'associer les habitants aux décisions publiques les concernant et de préparer avec eux l'avenir, nous partageons également la volonté affichée par notre municipalité de passer à une nouvelle étape de la démocratie. Si les choses se construisent peu à peu avec notamment la multiplication des démarches participatives sur notre commune, à l'évidence nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés, ambitieux, mais pas impossibles ni hors d'atteinte. Ce qui est sûr néanmoins, c'est qu'il y a nécessité d'innover. Or, la mise en place de ces assises s'inscrit davantage dans la continuité des démarches précédentes que dans l'expérimentation de quelque chose de nouveau. Nous pouvons donc légitimement poser la question : comment passer à une nouvelle étape de la démocratie et innover en reproduisant les dispositifs classiques des Assises de la Ville dont nous connaissons à la fois les apports et les insuffisances ? Même méthodologie ou presque, même recours au même cabinet de conseil, même prédominance de la communication dans la mise en place du dispositif, etc.*

Nous pensons sincèrement que si les Ivryens et les Ivryennes savent se réappropriier les dispositifs qui leur sont proposés, il est possible et nécessaire de faire et d'investir autrement pour l'avenir de la démocratie à Ivry. Les Assises étant là, nous voulons attirer également l'attention sur la multiplication des dispositifs participatifs visant à faire en sorte que les habitants participent à la vie locale, au débat public et à la construction des politiques publiques. Conseil Local des Jeunes, Assises de la Ville, Coopérative citoyenne, bilan de mi-mandat, Charte Ivry 2030, comités de quartier, tout cela ne risque-t-il pas de devenir difficilement lisible pour les Ivryens ? Comment mieux articuler ces différentes instances ? Comment les améliorer ? Comment renforcer leur pouvoir d'agir et de décider ? Ce sont des réflexions que nous avons tous et la démocratie se construit en se faisant. Mais encore une fois, si nous espérons que ces assises et les mois qui suivront seront productifs et positifs pour notre ville, il nous semble essentiel à l'avenir d'innover encore davantage car nous n'avons rien à y perdre et tout à y gagner. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais peut-être rendre la parole à Bozena Wojciechowski pour répondre à quelques questions et je donnerai deux ou trois éléments après. Bozena Wojciechowski. »*

M. WOJCIECHOWSKI. - *« Merci. Merci à toutes et à tous pour vos interventions. Je pense qu'un certain nombre de questions sont posées sur le sens de la démarche et sur comment on va y arriver. Alors, je voudrais peut-être repartir d'un des petits points de l'intervention d'Olivier Beaubillard, mais quand on parle de crise de la démocratie, je pense et sur le fond et sur la forme, il a même été jusqu'à rappeler le chiffre d'abstention pour les élections municipales, donc il remet aussi un petit peu en cause, je crois qu'il nous remet un petit peu d'humilité sur notre légitimité à nous, nous tous ici présents. Donc, je trouve que quand on est dans un tel niveau de questionnement sur l'engagement citoyen, la démocratie, oui, on aurait pu essayer d'innover davantage. Je suis d'accord, Saïd Hefad, on aurait pu faire mieux, on aurait pu... enfin, voilà. Le fait est qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui y arrivent, pas beaucoup de villes qui essayent. Au moins, on a cette qualité d'essayer et je pense que c'est ça qui est notable. Je crois qu'il ne faut pas confier à un prestataire extérieur, quelqu'un qu'on paye, enfin c'est une agence extérieure, donc on le paye aussi pour mettre en œuvre nos orientations, donc c'est aussi de nous, notre capacité à être conscient de ce que tu dis Saïd Hefad et de ce que d'autres ont dit, de ce qu'Olivier Beaubillard a dit de notre capacité à prendre ce qui va sortir des Assises pour en faire quelque chose de durable, effectivement y compris sur les dispositifs de démocratie existants. Je pense que c'est à nous, peut-être plus la majorité municipale, puisque nous sommes en responsabilité, mais c'est à nous de prendre conscience de ça et d'œuvrer pendant les rencontres, pendant les ateliers et pendant la soirée de restitution pour que ça puisse nourrir le mieux possible notre politique municipale. Ça, c'était comme ça un premier point sur le fond.*

Sur le reste des questions, je suis désolée, ça ne se fait certainement pas mais je relis ce que j'ai écrit donc en introduction : « La soirée de restitution sera le moment clé où l'enjeu pour la municipalité sera clairement de donner à voir si nous avons écouté et entendu ce que les Ivryens ont à nous dire. » Mme Bernard l'a noté, on peut se dire que l'enjeu est clairement posé. Il faudra qu'on y réponde ensemble. J'ai aussi dit : « Nous réajusterons des points du programme municipal si nécessaire. » Donc, je n'ai pas dit qu'on allait réécrire l'ensemble du programme municipal puisque, même si la légitimité est discutable, nous avons été élus quand même avec un programme municipal et c'est aussi de la démocratie que de respecter notre programme municipal et c'est aussi pour ça qu'on a fait une très belle soirée de bilan mi-mandat. Et j'ai aussi écrit : « Nous répondrons, lors de cette soirée de restitution, aux questions posées, même si les réponses fâchent. » C'est-à-dire qu'à un moment donné, je crois que, je ne sais plus qui posait la question, mais le cadre est clair. Pour moi, la démocratie, ce n'est pas dire aux gens « oui, tout est possible. Oui, nous avons les moyens de tout faire comme on aimerait bien ». Je crois qu'il faut être sérieux aussi et qu'on ne va pas pouvoir... enfin, ce n'est pas que je ne crois pas, l'objectif n'est certainement pas de vendre du rêve, comme diraient certains et de promettre des choses qui ne sont pas tenables. Je crois que ce n'est pas sérieux et que c'est prendre les citoyens pour des idiots.

Deux dernières choses. La première, je suis très contente de connaître à nouveau, puisque ce n'est pas un scoop, mais de connaître l'avis des élus du groupe Europe Écologie Les Verts sur un certain nombre de questions. L'objectif des Assises, c'est de poser les questions et d'écouter, non pas l'avis des élus que nous connaissons déjà, entre nous, mais d'écouter ce que les Ivryennes et les Ivryens ont à dire et de creuser un petit peu les questions. C'est pour ça,

et ce sera mon dernier mot, qu'il n'y a pas de soirée thématique. C'est 13 rencontres dans 13 quartiers différents où ce sera à chaque fois le même déroulé, le film en introduction, la parole des habitants en introduction et un débat qui ne sera jamais le même. On sait qu'Ivry est aussi un petit village, même si on va aller chercher les gens les plus éloignés, mais je pense que les idées vont courir aussi, elles vont voyager pendant ce temps-là et elles vont évoluer, du coup d'une rencontre à l'autre. Donc il n'y a pas de soirée thématique. L'idée est d'avoir 13 rencontres. Il y en a deux, excusez-moi. Donc, il y a 13 rencontres publiques. Dans les faits, il n'y en a que 11 puisqu'il y en a une qui est dédiée aux enfants qui est un mercredi après-midi, qui est une séquence spéciale avec je ne sais plus combien d'enfants. Donc, le Maire rencontrera les enfants, une partie des enfants de la Ville. Et une deuxième rencontre spécifique qui est dédiée aux acteurs économiques de la Ville parce que c'est important. Elle est à 8 h 30 le matin. Ça, c'est un temps dédié aux acteurs économiques de la Ville. Et je crois avoir répondu à toutes les questions posées. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Bozena Wojciechowski. Juste quelques mots s'il n'y a plus d'intervention. Simplement, je rajoute aux réponses que tu viens d'apporter qu'il est prévu qu'il y ait des ateliers thématiques mais après les réunions publiques. C'est-à-dire qu'en fonction des questions qui seront venues le plus fortement dans les réunions publiques, on va dire, généralistes où la parole des habitants couvre l'ensemble des champs, en fonction des questions les plus prégnantes, des ateliers thématiques d'approfondissement avec les personnes qui auront été les plus porteuses de propositions et d'idées auront lieu pour aussi nourrir la soirée du mois de février qui devra être là le point où la municipalité répondra aux questions posées par les gens et, comme l'a rappelé Bozena Wojciechowski, prendra des engagements sur des sujets et réaffirmera des valeurs sur d'autres. Enfin, je pense qu'il faut qu'on ait cette vision-là. Au regard du débat de ce soir qui ne fait pas l'objet d'un vote, puisque c'est un processus de décision, comme je le rappelais, qui trouve sa place dans la décision modificative du point de vue financier, mais qui est la mise en œuvre d'une dynamique au sein de la majorité municipale, mais je me réjouis vraiment en toute sincérité d'ailleurs, sans aucune goguenardise qui peut me caractériser parfois, des interventions des groupes d'opposition de la majorité municipale. On part quand même sur un bon pied. C'est-à-dire qu'on a conscience ensemble que le discrédit du politique et l'éloignement des gens du fait politique est un drame démocratique et qu'il appartient à chacun d'entre nous par-delà nos différences politiques et nos différences d'opinions de tenter de réconcilier les habitants avec le fait politique et de leur donner envie de retrouver les chemins de la démocratie. Et de ce point de vue là, je pense que nos comportements d'élus, la manière dont on se comporte entre nous, la nature des débats qu'on peut tenir les uns et les autres, a aussi son importance. Et je perçois au travers de vos interventions, notamment celle de Sandrine Bernard qui a vu le film, puisque beaucoup ici ne l'ont pas vu, que nous partons sur un pied qui m'apparaît crédible. C'est-à-dire que les paroles des habitants qui sont retraduites dans ce film, je vais dire, commandité par la Ville, sont des vraies paroles d'habitants pointues sur un certain nombre de sujets qui forcément ne nous font pas plaisir. Ce n'est pas un film de propagande en hommage à la municipalité. C'est déjà un premier acte de crédibilité. Et de décider que ce film extrêmement critique, soit la porte d'entrée des débats avec l'ensemble de la population, c'est quelque chose qui est de nature, j'ai employé une expression ces jours-ci peut-être pas très appropriée, mais à ouvrir la boîte de Pandore et à libérer la parole des habitants. Quand vous aurez vu le film les uns et les autres, vous verrez que derrière ça, il n'y a plus de tabou. Tous les sujets sont abordés, parfois de manière très dure et du coup derrière, il va falloir « assurer ». Il va falloir répondre, il va falloir écouter et il va falloir construire et nous avons*

devant nous, alors là je parle d'abord à la majorité municipale, chacun le comprendra, il va falloir assurer, il va falloir relever un véritable défi, un véritable challenge. C'est-à-dire qu'on ne peut pas ressortir de ces Assises tranquillisés, rassurés. On va devoir sortir de ces Assises mobilisés et encore plus en lien que nous ne le sommes aujourd'hui avec les habitants et avec les problématiques qu'ils nous posent. Ça ne peut pas être un coup d'épée dans l'eau, un coup de com ou sinon, comme le disait Sandrine Bernard, alors là pour une fois j'avoue être totalement d'accord avec ce propos, sinon c'est tout l'engagement public et toute la crédibilité de la politique qui va être touchée par-delà nos différences d'appréciation, etc. Je pense personnellement à ce stade et je ne vais pas conclure les débats avant qu'ils n'aient eu lieu, mais le film de mon point de vue est révélateur des préoccupations des habitants. Comme l'a dit Bozena Wojciechowski d'ailleurs qu'il va y avoir deux entités qui vont sortir : une entité qui va être effectivement de prendre une conscience encore plus aigüe des problématiques posées pour tenter d'améliorer nos réponses politiques et nos réponses de service public sur un certain nombre de sujets, et puis, de mon point de vue, alors sans fermer le débat, mais il y a des questions qui sont moins négociables et qui nécessitent des clarifications sur le sens de ce qu'on fait. Je vais prendre un exemple. Il y a des contradictions dans ce film. Il y a des gens qui disent « Il faut diluer un peu la pauvreté, il faut arrêter le logement social. Gagarine, on espère que ça deviendra des logements de standing et qu'on ne sera plus Ivry la rouge, mais qu'on sera le 21^e arrondissement et c'est bien. On parlera de nous de bonne façon. » Et il y a une autre personne dans le même film qui dit « Mais moi, j'ai très peur parce qu'Ivry est trop important pour Paris, donc on va être accaparé par Paris ». Il y a même un jeune qui dit « Paris, ça appartient aux Qataris et nous, on va nous rejeter à Orly ou dans le 77 ». Donc, il y a ces deux paroles contradictoires. Ceux qui veulent qu'il y ait moins de logements sociaux et un peu plus de logements de standing pour faire venir des gens bien qui ont de l'argent, qui peuvent faire vivre le commerce et qui nécessite de repousser un peu plus loin les pauvres et d'autres qui disent, nous on a peur d'être exfiltrés de cette ville parce qu'on n'aura plus les moyens d'y vivre. Ça, c'est une contradiction et cette contradiction existe dans la population ivryenne aujourd'hui. Nous jusque-là, on défend quand même le droit à la ville pour tous, on se bat pour continuer à construire du logement social. C'est tout le sens de notre projet Ivry Confluences et ce n'est pas parce que s'exprime l'idée qu'il faut du Kaufman & Broad à Ivry et qu'il faudrait faire venir plus de riches pour diluer les pauvres. Il y a tout un débat sur la mixité sociale et ça, c'est des débats politiques de fond qu'il va falloir qu'on aborde dans la sérénité et dans la diversité de nos points de vue politiques. Et je pense qu'il y a aussi une condition pour être crédible, c'est de bien aborder ces questions. Les questions ne doivent pas rester sans réponse, même si comme l'a dit Bozena Wojciechowski, les réponses politiques que nous, nous apporterons en tant que majorité municipale n'ont pas vocation à faire plaisir à tout le monde. Parce que les Ivryens sont comme le monde politique, ils sont différents, ils ont des points de vue différents, ils ont des opinions différentes et cela doit être totalement respecté. Donc, j'espère vraiment que ce moment de redynamisation de la citoyenneté, de la démocratie dans la Ville, que les centaines et centaines de personnes pas habituées à venir dans nos comités de quartier, à la coopérative citoyenne ou dans les concertations qu'on fait, qu'on réussira par notre, et quand je dis « notre », là je m'adresse à tous les élus et à tous les militants politiques, par la manière dont on sera capable de recevoir et d'écouter la parole des habitants qu'on arrivera à les accrocher durablement et à les intéresser durablement à la vie politique locale pour que leur(s) apport(s), pluriel et singulier, nous servent à être encore meilleurs dans la conduite des affaires publiques et dans la réponse aux attentes des habitants. Et donc comme Romain Zavallone en a beaucoup parlé, effectivement, on réfléchit au sein de la majorité municipale à rédiger après, que ce soit

peut-être une des propositions des Assises, mais là encore ne faisons pas le débat avant qu'il ait eu lieu, de produire un document d'orientations qui donne à voir les objectifs que nous portons pour l'avenir d'Ivry, notamment tu as beaucoup développé les objectifs en matière de développement durable et de qualité de vie des habitants dans une ville désirable, durable et qui répond aux enjeux planétaires. On traitera aussi, sans doute, les questions d'ordre social, de la ville pour tous. La ville pour tous, d'ailleurs, c'est la seule condition de la durabilité d'un milieu dense urbain dont on n'exclue personne. Donc, on aura à travailler au sein de la majorité municipale et qui sait, peut-être que la majorité municipale à cette occasion s'élargira. Ne sait-on jamais. On attribuera ça peut-être à Madeleine. Donc, merci en tout cas pour la qualité de vos interventions et j'espère qu'on se retrouvera dans les Assises autour de tout ça.

Bozena Wojciechowski, on n'a rien oublié tous les deux ? C'est bon ? Oui. Alors il n'y a pas de vote évidemment. C'était un débat d'orientation. »

LE CONSEIL,

A/ RECOIT l'information relative à la démarche « Ivry et moi, les Assises de la Ville 2017 ». (pas de vote)

B) DISPOSITIONS ORGANIQUES

Office public de l'habitat (OPH)

Rattachement de l'OPH d'Ivry-sur-Seine au territoire Grand-Orly Seine Bièvre

Proposition de membres au Conseil de territoire en vue de leur désignation au CA de l'OPH

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU.- *« Je rapporte sur le point 2 concernant la désignation du conseil d'administration de l'OPHLM. Alors, comme chacun de vous le sait, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, impose le rattachement de tous les OPH de la Métropole du Grand Paris, à l'exception de la ville de Paris bien sûr, à l'EPT correspondant, l'établissement public territorial, donc pour ce qui nous concerne Grand-Orly Seine Bièvre. Nous avons donc dû acter par obligation le rattachement, et pas par choix librement consenti, de l'OPH d'Ivry, à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. C'est quelque chose qui a été voté dans le cadre du précédent Conseil de territoire qui a délibéré sur le rattachement de l'ensemble des offices municipaux, OPH, de l'ensemble des villes qui constituent le territoire. Désormais, tous ces offices publics sont rattachés au Territoire et leur collectivité locale de référence est donc l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Je note au passage que ce rattachement est automatique. Si le Territoire n'avait pas délibéré sur ce rattachement, le Préfet aurait pu, de toute façon, l'imposer sans qu'il y ait de difficultés là-dessus. Je rappelle également que la loi envisageait l'obligation de fusion des offices publics de l'habitat au sein des EPT (Etablissements publics territoriaux), mais que la deuxième version de la loi NOTRe n'a pas retenu cette disposition et que les OPH peuvent rester des entités autonomes tout en étant rattachés au même EPT et c'est le choix qu'a fait le Conseil de territoire de Grand-Orly Seine Bièvre et qui est en cela rejoint par l'ensemble*

des Maires qui ont un OPH communal sur leur territoire et par l'ensemble des présidents des OPH concernés. Je rappelle simplement un chiffre. C'est que dans le cadre de ce que nous donne à réfléchir l'Union Sociale pour l'Habitat, il a toujours été dit que le seuil d'efficacité d'un organisme public se situait entre 5 000 et 10 000 logements et que passé 10 000 logements, il y avait des frais de structure supplémentaires qui occasionnaient un coût d'échelle plus important et que donc les offices publics d'habitat qui existent sur notre territoire sont tous dans cette fourchette, donc peuvent continuer à exister par eux-mêmes sans qu'il y ait besoin de les fusionner. Ce qui n'exclut absolument pas et c'est ce à quoi les directeurs généraux d'offices et les présidents et présidentes d'offices travaillent en ce moment, à ce que nous trouvions en commun, en appui sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, des sources de mutualisation qui nous permettent d'être plus efficaces, notamment sur des enjeux techniques, mais en préservant dans chacun des offices publics de l'habitat des conseils d'administration autonomes, un lien de proximité avec les locataires et ce qui ne nous empêchera pas sur certains aspects de mutualiser des aspects techniques, des aspects financiers, des aspects de marchés publics pour essayer de consacrer un maximum d'argent aux choses. Alors, j'évoquais la loi NOTRe concernant notre point à l'ordre du jour, mais la réforme territoriale dans son ensemble va impacter les offices publics de l'habitat et tous les secteurs du logement social. Je pourrais m'étendre ici, parler des conférences intercommunales du logement, du phénomène de métropolisation auquel on est confronté en ce moment, mais je vous épargnerai tout ça. Je pointe également, mais je pense que d'autres le feront, l'escroquerie à laquelle on est en train d'assister sur la réduction des APL (Aides personnalisées au logement) qui devraient être compensée par une baisse ad hoc des loyers des locataires concernés. Alors, quand je dis « c'est une escroquerie », elle est double. C'est-à-dire que, d'une part, on va réduire les APL pour faire des économies budgétaires au niveau de l'État, puisque je rappelle que les fameux 3,5 % de déficit public en dessous desquels il faudrait qu'on descende sont constitués essentiellement des dettes de l'État, mais que l'État pour diluer sa dette, a rajouté les comptes des collectivités locales et les comptes sociaux de la CPAM et de la Caisse d'Allocations Familiales pour que ce soit 3,5 %. Si on ne se référait qu'au budget de l'État on serait à 7 - 8 % de déficit public. Mais pour diluer ce déficit public, on met les comptes des villes, les comptes de la CAF et du coup, on supprime 5 € par allocataires des allocations logement et ça va faire baisser la somme et ça contribuera à atteindre le seuil inférieur à 3 %. Donc, c'est un véritable scandale. Les gens qui vont voir leur APL baisser vont voir leur loyer baisser concomitamment. Le loyer baissant concomitamment, des milliers de personnes à travers le pays vont perdre le bénéfice des APL et donc perdant le bénéfice des APL, vont voir leur loyer augmenter. Donc, pendant une période transitoire, elles auront la double peine. C'est pour cela que, moi je disais l'autre jour, je me demande si on est confronté à de l'incompétence de la part du gouvernement ou de la perversité polymorphe quand on voit ce genre de choses. Sur le deuxième effet Kiss Cool, c'est que les offices publics de l'habitat qui, contrairement à ce qu'affirme le Président de la République, n'ont pas de matelas secret, tout l'argent qui rentre dans les offices ressort immédiatement dans des investissements et dans de l'entretien, l'office d'Ivry va perdre 1,4 million. C'est l'équivalent de ce que nous portons chaque année pour l'entretien des cités. Donc, il risque d'y avoir des projets, une dégradation, une baisse des carnets de commandes des entreprises. Enfin, je ne rentre pas dans le détail de tout ça mais on voit qu'on y est confronté, et, heureusement, il y a des réactions. Il y a eu la manif du 14, il y a eu la manif du 17, qui étaient extrêmement importantes. Les offices publics de l'habitat étaient fermés donc il y a une réactivité autour de tout ça. Mais je m'éloigne un petit peu du sujet qui nous rassemble ce soir, même si je ne m'en éloigne pas vraiment.

Alors concernant la désignation et pour lever absolument tous les mystères que pointait tout à l'heure Pierre Chiesa, je rappelle que jusqu'à présent, le conseil d'administration de l'Office était composé de six élus désignés par le Conseil municipal, de cinq personnalités qualifiées désignées par le Conseil municipal et de deux élus d'autres collectivités désignés par le Conseil municipal. C'est-à-dire que nous votions en début de mandat dans le cadre des dispos organiques pour désigner les représentants du Conseil municipal dans ces trois collèges : élus, personnalités qualifiées et élus d'autres collectivités. À ce titre, les élus qui avaient été désignés au titre du conseil municipal étaient Philippe Bouyssou, Ouarda Kirouane, Sabrina Sebaihi, Saïd Hefad, Pierre Martinez et Thérèse Pourriot. Les personnalités qualifiées étaient Chantal Duchène, Claude Huet, Catherine Baumet, Frédéric Lebard et Zoubida Belkebir. Les deux représentants d'autres collectivités étaient Lamya Kirouani, Hocine Tmimi. Il y avait, en plus, les représentants d'autres organismes désignés ou élus par les locataires eux-mêmes qui sont au nombre de dix. C'est-à-dire qu'il y avait 13 personnes désignées par le conseil et 10 personnes désignées par leurs organisations. Il y a un représentant de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), un représentant de la CGT (Confédération Générale du Travail) au plan départemental, il y a quatre élus des organisations représentatives des locataires. Donc ce collège-là, on n'y touche pas. C'est des collèges autonomes qui sont désignés par leurs organismes et qui restent en l'état et qui ne changent pas du fait du transfert de l'OPH au Territoire. La nouvelle règle pour les 13 personnes désignées par les instances délibérantes est la suivante : il faut 7 élus ou personnalités qualifiées désignés par le Territoire sur proposition du Conseil municipal - donc c'est sur ce point, je me retourne vers l'administration, que nous allons délibérer ce soir - et le Conseil territorial pourrait dans l'absolu, de manière complètement autonome et antidémocratique, désigner 6 élus territoriaux. Mais dans le cadre de ce qu'on appelle la coopérative des villes et qui fonctionne très bien au sein du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, nous avons décidé que les villes qui ont été fondatrices des OPH concernés continuent de proposer au Conseil territorial et le Conseil territorial désignera les personnes qui ont été désignées. Tout cela aurait très bien pu ne pas passer au Conseil de ce soir. J'aurais pu tout seul faire un petit courrier à Michel Leprêtre et lui demander de désigner telle et telle personne. Donc voilà, je le redis. Donc, concernant les propositions qui vous sont faites et qui, sans doute, appellent débat et discussions, concernant les sept personnalités qualifiées, nous proposons d'y introduire des élus municipaux n'ayant pas vocation, enfin n'ayant pas de mandat territorial afin de préserver, notamment au sein de la majorité municipale, je le dis, à la fois la qualité des intervenants et leur engagement et de préserver les équilibres politiques qui avaient été pensés au début du mandat municipal. Donc, ces sept personnes qualifiées ou élus sont les suivantes. Claude Huet qui était le directeur général d'IDF Habitat qui est un bailleur qui construit beaucoup à Ivry et qui vient de prendre sa retraite et qui a été longtemps secrétaire général de l'AORIF (Association des organismes HLM de la région Ile-de-France) qui est la grande structure qui rassemble à l'échelle régionale toutes les structures HLM et qui est au sein du Conseil d'administration de l'office d'un apport remarquable sur les questions de fond concernant le mouvement du logement social. Donc je propose qu'il soit maintenu. Chantal Duchène qui est une ancienne élue et qui au titre des compétences qui ont été les siennes, elle était directrice du GART (groupement des autorités responsables de transport) et elle a donc des compétences d'ingénierie extrêmement fortes. Elle a, d'ailleurs, animé de très bonne façon la commission énergie de l'Office dans le cadre du travail de péréquation. Et nous sommes nombreux à souhaiter son maintien dans le Conseil d'administration. Et nous proposons de maintenir également Frédéric Lebard qui est un architecte dont l'agence est à Ivry et qui joue un rôle, qui est membre de la commission appel

d'offres, qui participe aux jurys de concours et qui a une compétence en tant qu'architecte qui est très utile à l'éclairage du Conseil d'administration. Ensuite, dans les élus municipaux, nous proposons trois élus municipaux, c'est-à-dire Ouarda Kirouane qui assume donc brillamment depuis maintenant quelques années les fonctions de vice-présidente de l'Office et qui est pour moi, je le dis et je profite de l'occasion ici, un point d'appui remarquable dans la conduite des affaires de l'Office et qui a su développer, dans cette dernière période, un rapport de proximité vraiment très fort avec les locataires de l'Office et avec les personnels de l'Office et je la remercie de l'énergie qu'elle met à tout ça. C'est l'occasion de rendre hommage au travail de Ouarda Kirouane. Je propose que Sabrina Sebaihi, qui malheureusement n'est pas conseillère territoriale, reste dans le Conseil d'administration et qu'Atef Rhouma le rejoigne. Ainsi, l'ensemble des groupes de la majorité seront représentés et je propose également que nous désignions Mme Lamya Kirouani qui est vice-présidente du Conseil départemental depuis peu et que nous maintenions ainsi la possibilité d'élus extérieurs à notre collectivité, de pouvoir continuer à siéger. Je note au passage, de manière tout à fait intéressée, que la directrice de l'Office m'a appris tout à l'heure que nous venions de toucher de la part du Conseil départemental une subvention de 690 000 € pour accompagner la réhabilitation de l'ensemble Trullot. Alors, ça n'a aucun lien de cause à effet avec la désignation de Lamya Kirouani, bien entendu, mais je ne voulais pas me priver de souligner ce fait. Et donc pour le collège des élus territoriaux, je propose de proposer puisque là, le Conseil ne vote pas sur ce point, il ne vote que sur la première partie, je proposerai que Philippe Bouyssou reste membre du Conseil d'administration, qu'Evelyne Lesens rejoigne le Conseil d'administration et qu'Annie-Paule Appolaire qui est conseillère territoriale rejoigne le Conseil d'administration, Mourad Tagzout qui représente un groupe politique nouvellement créé au sein de notre assemblée communale pour la France Insoumise, Romain Marchand qui est au titre de ses fonctions de vice-président au Territoire en charge de l'aménagement et de premier adjoint d'Ivry, en lien avec tous les projets d'aménagement dans lequel l'Office joue un rôle aura une place là aussi tout à fait importante dans ces questions et que pour sauvegarder nos deux sièges de collectivités extérieures, nous proposons Hocine Tmimi qui est élu de Vitry, mais conseiller territorial et donc un élu d'une autre ville conseiller territorial peut également être désigné et surtout si c'est nous qui, enfin moi là en l'occurrence, puisque c'est moi qui formulerai dans le cadre de mes autorités discrétionnaires - je ne sais pas comment ça s'appelle les arrêtés du Maire ou je ne sais pas quoi - qui proposerai au président du Grand-Orly Seine Bièvre. Alors, j'ai conscience que c'est comme la valse à deux temps, on change de partenaire en cours mandat. Nous avons proposé en début de mandat, un petit peu comme un geste d'ouverture à Gauche, à ce que dans la délégation municipale Thérèse Pourriot soit membre du Conseil d'administration. C'était effectivement à l'époque un choix politique en disant la Droite et la Gauche, ce n'est pas la même chose et sur la défense du logement social je me souviens à peu près précisément de ce que j'avais dit à ce moment-là. Sauf que là, il eût fallu et alors on peut appeler ça comme on veut, on peut dire que c'est quoi déjà ? Attendez, je regarde parce qu'on m'a envoyé un texto. De la tambouille. Voilà ! Le mot me revient. On peut me dire que c'est de la tambouille politique. Non, ce n'en est pas. L'exercice qui nous est proposé est un cadre contraint qui change les choses. Je ne me vois pas retirer ou Claude Huet ou Chantal Duchène ou Frédéric Lebard ou Ouarda Kirouane ou Lamya Kirouani ou Sabrina Sebaihi ou Atef Rhouma pour faire rentrer un membre d'un groupe d'opposition, fût-il de Gauche. Il y aurait eu un élu socialiste au prorata conseiller territorial, nous aurions plutôt proposé un élu socialiste qu'un élu de Droite pour intégrer le Conseil d'administration. Mais ce n'est pas le cas, alors ce n'est pas de la tambouille, c'est la démocratie, c'est le rapport de force démocratique et donc c'est, à ce

titre, que nous proposons (la première partie du mandat le groupe socialiste qui est dans l'opposition a été représenté au Conseil d'administration), que pour la deuxième partie du mandat, ce soit la Droite pour des raisons techniques et aussi politiques, mais techniques pour l'essentiel, qui puisse rejoindre ce Conseil d'administration. Voilà ! »

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, j'avais juste une petite question pour mieux comprendre les choses. J'étais moi-même administrateur du Conseil d'administration et donc vous avez décidé de renouveler le collège parmi les sept élus ou personnalités qualifiées, sauf que moi ce que je regrette, c'est qu'en tant que membre du CA (Conseil d'administration) de l'OPH, je n'ai eu aucune information quant au renouvellement de ce collège. Donc, par rapport à mon investissement et à mon engagement au sein du CA, je m'interroge de ne plus y figurer. Voilà ! C'est la question que je vous pose. »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, le CA de l'Office ne s'autoproclame pas. C'est la majorité municipale qui prend ces décisions, donc c'est au sein de cette majorité municipale que le débat a eu lieu. Ouarda Kirouane. »*

Mme KIROUANE. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je me permets d'intervenir sur un point qui pourrait vous paraître hors sujet. L'occasion de désigner nos représentants au Conseil de territoire pour le Conseil d'administration de l'OPH d'Ivry me fait souligner l'importance de la responsabilité lourde qui va incomber au nouveau Conseil d'administration. En effet, nous ne pouvons pas ignorer les perspectives catastrophiques pour l'avenir du logement social et celui des offices. J'ai eu l'occasion d'aborder le mois dernier une première fois pour tirer la sonnette d'alarme, mais depuis, des actions ont été engagées par le monde du logement social, locataires et leurs associations, bailleurs sociaux et leurs représentants, personnel des offices, leurs syndicats et associations de solidarité et défense des droits des plus précaires. Samedi dernier, le 14 octobre, c'est le collectif « Vive l'APL » regroupant une soixantaine d'organisations qui se mobilisait à travers la France pour protester contre la baisse de 5 € de l'APL au 1^{er} octobre et la perspective d'une baisse de 60 € au 1^{er} janvier 2018. Bien sûr, le Président Macron vous dira sans problème qu'elle est compensée par une baisse équivalente des loyers HLM de la part des bailleurs sociaux. Et hop ! Le tour de passe-passe mensonger est tenté. Parce que pour des milliers de familles cette baisse les privera totalement de l'APL au regard des barèmes. Pour les bailleurs sociaux, la situation pourrait devenir dramatique rapidement. Je rappelle que la Fédération HLM estime à 120 le nombre d'organismes HLM qui devraient être amenés à fermer dès la première année de la mise en application des mesures. Pour l'OPH d'Ivry, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, le manque à gagner serait presque de 1,5 million d'euros par an, c'est-à-dire par exemple l'équivalent du budget d'entretien des cités. C'est inadmissible et c'est ce que nous avons dit haut et fort dans la rue devant l'Assemblée nationale avec les élus, les personnels, les locataires, les associations, les collectifs, les syndicats qui ont été, pour le coup, unis pour dénoncer le projet de casse du logement social. Parce que ce n'est pas au monde de l'immobilier que l'on s'attaque, ce n'est pas aux prix exorbitants des loyers du secteur privé que l'on impose une baisse qui serait, d'ailleurs, fort bienvenue, ce n'est pas à l'immobilier spéculatif qui n'a d'autre vocation que de faire de l'argent de ventes en reventes, le tout exonéré d'impôt, des logements souvent vides des années, tandis que des milliers de personnes et familles dorment dans les rues. Non, s'il faut faire payer quelqu'un, c'est celui et celle qui touchent l'APL, c'est l'OPH qui ne fait aucun profit au passage, ne distribue aucun dividende, qui investit et réinvestit pour le bien-vivre des locataires et futurs locataires en attente d'un logement. S'il faut faire payer quelqu'un, c'est le service public du logement.*

La mobilisation ne fait que commencer. Les premiers retours de la population sont clairement pour la défense de notre patrimoine commun. Alors, nous allons poursuivre avec tous les acteurs concernés. C'est dans ce contexte très difficile que les nouveaux membres du Conseil d'administration devront se mobiliser pour défendre et servir l'avenir de l'office d'Ivry et l'intérêt de ses locataires et des demandeurs de logement. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Ouarda Kirouane. Voilà une intervention efficace, dynamique et qui dit tout en très peu de mots. Et j'invite l'intégralité du Conseil à suivre ton exemple. Y a-t-il d'autres... ? Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons évoqué la politique du logement de notre ville. Ce soir, nous approfondissons cette thématique à l'occasion de l'attachement de l'Office Public de l'Habitat de notre Ville à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, qui doit intervenir au 31 décembre 2017. En effet, la désignation des représentants et des représentantes de l'Etablissement Public Territorial au sein du Conseil d'administration de l'Office, qui seront proposés au Conseil de territoire, nous donne une nouvelle fois l'occasion de défendre notre vision en la matière. À l'échelle de l'EPT, les élus écologistes continueront à se battre pour développer le caractère inclusif des projets urbains, pour renforcer la faculté de nos villes à se faire en faisant société. Nos projets urbains actuels doivent tenir toujours plus compte des besoins, des désirs mais aussi des contraintes des habitants des quartiers en construction ou en rénovation. Il s'agit là d'une forte demande citoyenne. Aussi, afin de concevoir des programmes urbains mieux adaptés, plus solidaires et plus durables, il nous faut co-construire de nouveaux modèles économiques et de nouvelles formes de vie en société : économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social, économie circulaire et économie collaborative.*

De même, nous entendons combattre les effets délétères du plan logement du gouvernement qui prévoit de faire porter l'effort financier sur le secteur social. Comme nous l'avons vu le mois dernier, l'exécutif a décidé une importante baisse des APL pour les bénéficiaires des logements sociaux devant être compensée par une diminution équivalente des loyers par les bailleurs publics. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'un véritable choc financier pour les HLM. Pour rappel, les organismes possèdent 4,5 millions de logements locatifs et logent environ 10 millions de personnes, notamment les familles les plus modestes. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, puisque Philippe Bouyssou a déjà rappelé que l'office d'Ivry en perdait 1,4 million et les conséquences dramatiques que ça va avoir sur plein d'autres offices qui vont être obligés de mettre la clé sous la porte très vite. En revanche, rien sur le parc privé, qui est miraculeusement épargné. Cela n'est pas acceptable. Dans cette perspective, le territoire, qui nous a certes été imposé par le haut peut s'avérer être une échelle pertinente, afin de mobiliser les moyens adéquats, de défendre la politique du logement social et de mettre en œuvre une vision ambitieuse pour l'avenir. Donc, comptez sur les écologistes pour mener ces combats. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Les jeunes femmes de la majorité municipale sont exemplaires sur la qualité et la synthèse de leurs interventions. Bravo ! Je prendrai moi-même exemple. D'autres interventions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Oui, alors notre groupe ne peut que se satisfaire ce soir forcément. Même si c'est contraint, on sent bien une évolution progressive de votre vision par notre groupe du logement social. Au début du mandat, vous nous aviez dit*

qu'on était contre. On vous a répété plusieurs fois pendant les trois premières années du mandat qu'on n'était pas contre, qu'on avait une vision différente du logement et on ne peut qu'être satisfaits aujourd'hui de pouvoir être représentés au sein de l'OPH. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Comme ça à l'avenir, ça vous obligera à voter les garanties d'emprunts. Je plaisante naturellement. Mais vous savez, ce n'est pas du tout un geste politique, c'est juste une preuve d'affection pour Annie-Paule Appolaire. (Rires) Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Excusez-moi Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas perturber le bon déroulement de cette assemblée, mais moi je n'ai pas compris le sens de votre réponse précédemment et j'aimerais avoir un échange avec vous, justement pour mieux cerner et comprendre la décision puisque je n'ai pas souvenir d'avoir été dans la lune lors de toutes les séances du Conseil municipal auxquelles j'ai participé. J'ai été très attentif et je n'ai pas eu connaissance de cette décision votée lors du Conseil municipal. »*

M. BOUYSSOU. - *« Saïd Hefad, la décision se vote ce soir. Je me suis adressé aux présidents de groupes de la majorité pour préparer avec eux, comme je le fais tous les mois ce conseil municipal et c'est dans ce cadre-là que les propositions nominatives qui sont soumises ce soir ont été élaborées et chacun d'entre nous, membre de la majorité ou membre de l'opposition, peut être d'accord ou pas d'accord avec ces propositions et peut voter en conséquence. Je ne peux pas en dire plus mais je te verrai bien évidemment avec grand plaisir pour que nous ayons un échange hors assemblée. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, simplement un mot. Rebonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Pierre Gosnat avait choisi en avril 2014 de proposer au groupe Socialiste de faire partie des membres du Conseil d'administration de l'OPH sur son espace politique, dans la mesure où à la proportionnelle, ça n'aurait pas été le cas. Et donc c'est un choix politique qu'il a fait et qu'il a clairement assumé comme étant effectivement un acte fort de proposer au groupe d'opposition de Gauche d'être membre du Conseil d'administration et pas au groupe d'opposition de Droite qui ne partageait pas les mêmes valeurs sur l'OPH. Je crois que c'est vraiment précisément sa position. Donc, on ne peut que regretter que vous ne fassiez pas le même geste, que nous ne prenions pas le même acte. Effectivement, on peut parler de tambouille. En tout cas, il s'agit de vos rapports internes au sein de la majorité. Je crois que vos rapports internes au sein de la majorité, c'est votre problème. On vous l'accorde. Mais il y a aussi une question de représentation des Ivryens dans cette instance et c'est fortement regrettable à l'heure où l'OPH, la question du logement, vit des évolutions et des mises en cause importantes que le groupe Socialiste ne puisse pas être représenté. »*

M. BOUYSSOU. - *« Sur ce point, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Simplement, j'entends bien. Alors, je ne me souviens plus bien du Conseil d'avril mais je dois être beaucoup plus à droite que Pierre Gosnat. C'est de notoriété publique. Non simplement, j'ai donné les raisons tout à l'heure. J'ai effectivement rappelé, et, d'ailleurs c'était sur ma proposition qu'en avril 2014, un mois après les élections municipales, sur ma proposition, Pierre Gosnat avait pris parce qu'effectivement au prorata, aucun des deux groupes de l'opposition ne pouvait avoir, vous avez raison de le rappeler, de membres au Conseil d'administration puisque dans le cadre de la nature qui était la nature du vote à l'époque, avant la réforme territoriale que j'évoquais tout à l'heure, il y avait une question de prorata qui faisait que ce n'était pas possible, etc. Et nous avons en effet décidé, je le disais tout à l'heure, dans une dynamique d'ouverture à gauche. Puis, on pouvait se dire que ça allait être un pas vers du travail ensemble*

à Gauche, etc. D'ailleurs, je salue le rôle très positif qu'a joué Thérèse Pourriot au sein du Conseil d'administration et au sein des Commissions d'appel d'offres. Ce n'est pas du tout quelque chose de politique, de rétorsion ou de je ne sais quoi. Simplement, il y a le rôle que joue chaque personne dans les responsabilités qui lui sont confiées et qui, à des moments, peut être positif, mais depuis le début de ce mandat, je n'ai pas eu le sentiment que nous avons ensemble, les uns et les autres, franchi des grands pas qui unifient la Gauche autour de grands enjeux locaux. Je ne l'ai pas franchement remarqué. Peut-être là aussi, cela m'aura échappé et je le regrette d'ailleurs. Mais simplement, j'ai expliqué les choses très clairement. Il y a une question d'équilibre au sein de la majorité. Après discussion avec les présidents de la majorité municipale, nous n'avons pas souhaité enlever quelqu'un des personnalités qualifiées, des élus municipaux, pour faire place à un groupe d'opposition. Il y a eu une moitié de mandat où vous avez eu cette possibilité. La Droite, qui est beaucoup plus éloignée de nous que vous ne l'êtes sur la question du logement social, c'est vrai, ça je pense qu'il n'y a pas de doutes là-dessus, va prendre le deuxième tour, je vais le dire comme ça, de vigie au sein du Conseil d'administration de l'Office. J'entends que ce ne soit pas satisfaisant pour votre groupe. Je l'entends, je le regrette et je le redis. Si un élu socialiste avait été membre du Conseil de territoire issu de l'assemblée communale d'Ivry, nous l'aurions désigné préférentiellement, je crois que c'est comme ça qu'on dit, par rapport à la Droite. Mais ce n'est pas le cas, donc c'est soumis au vote et je comprendrais tout à l'heure que chacun garde ses positions qu'il a sur cette désignation. Voilà, les choses sont dites. Je ne sais pas ce que je peux dire de plus sur le sujet. Donc, Ouarda Kirouane, tu as redemandé la parole ? Non ? Vas-y. »

Mme KIROUANE. - « Non. Tu as tout dit en fait. Non, c'est bon. J'ai eu une réflexion et puis tu l'as dite. »

M. BOUYSSOU. - « C'était laquelle ? Ne me laisse pas dans l'angoisse et l'expectative. C'était quelle réflexion ? »

Mme KIROUANE. - « Moi, j'avais quand même un complément d'information a donné en tant que vice-présidente de l'Office et récemment, enfin depuis quelque temps, Philippe Bouyssou m'a confié dans certaines situations la présidence de l'Office. J'entends, Mme Bernard, ce que vous dites quant à la représentativité de la famille politique socialiste à l'Office, mais dans les derniers Conseils d'administration et depuis plusieurs mois, les Socialistes ne viennent plus aux Conseils d'administration. Donc, c'était aussi un élément que je voulais faire connaître au Conseil municipal. Sans procès d'intention. Il y a probablement une raison, mais force est de constater que cette famille politique ne vient plus aux Conseils d'administration. »

M. BOUYSSOU. - « Bien. Écoutez, je pense que les choses sont dites dans la sérénité. Il faut que nous ayons deux votes. Je vais vous proposer qu'on ait des votes à main levée. Il faut qu'on ait un vote sur les élus municipaux et les personnalités qualifiées, les premiers noms que j'ai donnés à savoir Claude Huet, Chantal Duchène, Frédéric Lebard, Ouarda Kirouane, Lamya Kirouani, Sabrina Sebaihi et Atef Rhouma, puisque ce vote que nous allons avoir sur ces noms impose au président du Territoire de les prendre et le deuxième vote ne sera qu'indicatif sur les conseillers territoriaux. Il pourrait, tout à fait, en désigner d'autres dans l'assemblée délibérante du Territoire. Donc, premier vote, les sept personnalités qualifiées ou élus municipaux désignés par la Ville pour constituer le Conseil d'administration de l'OPH.

Qui est pour ces propositions ? Alors, qui est contre ? Merci. Quatre contre. Qui s'abstient ? Merci. NPPV ? Un NPPV, une abstention, quatre votes contre. »

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL,

B/ PREND ACTE de la désignation de 7 personnalités qualifiées :

- Claude Huet
- Chantal Duchêne
- Frédéric Lebard
- Ouarda Kirouane
- Lamy Kirouani
- Sabrina Sebaihi
- Atef Rhouma

(38 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA, 1 abstention : M. AIT AMARA et 1 ne prend pas part au vote : M. HEFAD)

Ensuite, alors un vote indicatif concernant ce que nous demandons à Michel Leprêtre de soumettre comme président à la délibération du Conseil de territoire. Il s'agit de Philippe Bouyssou, Évelyne Lesens, Annie-Paule Appolaire, Mourad Tagzout, Romain Marchand et Hocine Tmimi. Qui est pour cette proposition ? Mais enfin, Sandrine Bernard, essaye de ne pas influencer le vote de la Droite. Ça devient ridicule. Enfin, tout de même ! Là, on atteint des sommets. Si vous voulez une suspension de séance pour vous mettre d'accord avec la Droite, je vous l'accorde. Mais enfin, ne vous moquez pas de cette assemblée, s'il vous plaît. Alors, qui est pour cette proposition ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Merci. NPPV ? Un NPPV. C'est bon ? Vous avez pu enregistrer ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ PREND ACTE de la désignation de 6 conseillers territoriaux en vue de les proposer au Conseil de territoire comme représentants de l'Établissement public territorial, au sein du Conseil d'administration de l'OPH :

- Philippe Bouyssou
- Evelyne Lesens
- Annie-Paule Appolaire
- Mourad Tagzout
- Romain Marchand
- Hocine Tmimi

(38 voix pour, 5 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, MOKRANI et 1 ne prend pas part au vote : M. HEFAD)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Donc est-ce qu'il y a sur les questions diverses avant que je vous fasse un point sur le point numéro 8 et que je confie la présidence de l'assemblée à Romain Marchand ? Ah ! M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Oui, les autres affaires sans présentation orale sont toujours intéressantes parce qu'elles concernent directement aussi, comme les points avec présentation orale, des sujets locaux. Rapidement sur le point 1. Donc, on a toujours une note de présentation quand même très détaillée, des tableaux intéressants et qui vont dans le détail. Donc ça, c'est quand même intéressant au niveau de l'information et on peut remercier l'administration pour ces informations. Ce qu'on constate parmi l'ensemble des chiffres, il y en a surtout un qui me questionne, c'est l'admission en non-valeur. Ce soir, je ne vais pas poser de question sur tous les chiffres puisque je crois que la commission des finances n'a malheureusement pas pu se tenir, mais au moins sur ce point-là. L'admission en non-valeur reflète et c'est vrai qu'en début d'année, en général, la collectivité essaye de budgéter une somme cohérente et ouvre des crédits pour essayer de mettre une somme à l'intérieur. Si on doit ce soir augmenter cette somme de quand même 150 000 € et 99 000 € pour les titres annulés, est-ce que cela reflète une augmentation des impayés ? Notamment, je sais que les impayés peuvent être sur des loyers, sur des activités scolaires, périscolaires, familiales. Est-ce que cette somme reflète cette situation-là ? Est-ce qu'au moins il est constaté des difficultés à ce niveau-là ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Alors, avant que je passe la parole à Mehdy Belabbas qui vous répondra, est-ce que sur la DM1, il y a d'autres demandes ? De sorte qu'on les groupe pour que Mehdy Belabbas puisse répondre globalement. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui, trois questions sur les éléments qui sont présentés dans cette DM1. Alors, trois points plus particulièrement. Le premier concerne les travaux de réfection de l'école Einstein. Je tenais à rappeler que nous avons demandé la communication des rapports que nous n'avons toujours pas obtenus. Il ne s'agit pas, comme vous l'avez sous-entendu la dernière fois, d'affoler les gens mais tout simplement d'avoir une information transparente sur cette question qui est extrêmement importante. Et je tenais à souligner le montant important des travaux qui ont été réalisés, qui sont d'autant plus intéressants qu'ils nous renforcent dans l'idée d'avoir accès à ces informations : 260 000 € de travaux et 80 000 € pour les études. Ça, ce n'était pas une question, c'était un commentaire. Mes deux questions portent sur les points suivants. Il y a une augmentation de 118 000 € pour la concertation et la rencontre avec la population. Est-ce qu'il s'agit notamment des frais qui sont engagés pour les Assises ou est-ce que ça concerne l'ensemble de la somme ou est-ce que c'est simplement un complément pour financer cette opération ? Et la seconde question porte sur les frais de scolarité. Nous avons quasiment un doublement du montant qui avait été mis au budget sur les frais de scolarité des enfants qui sont scolarisés dans d'autres communes. Ça m'interroge. Est-ce que nous avons une augmentation de ce phénomène ? Est-ce que c'est un rattrapage ou le règlement d'un litige ou quelque chose de cette nature ? Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'autres questions sur la DM1 ou c'est tout ? Non. Mehdy Belabbas, vas-y, je t'en prie. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire. M. Bouillaud pour répondre à votre question. Depuis le début de ce mandat, nous nous sommes fixés une ligne sur les admissions en non-*

valeur qui était une somme annuelle de 70 000 €. Je rappelle aux collègues du Conseil municipal que les admissions en non-valeur sont les créances que le trésorier, le Trésor Public n'est pas en capacité de recouvrer, les créances qui sont laissées à la charge de la Ville et qu'il n'est pas en mesure après relance ou après recherche de recouvrer parce que, soit les entreprises souvent lorsqu'il s'agit des droits de voiries, les entreprises ont fait faillite ou soit c'est des gens qui sont non solvables ou qui sont parfois décédés qui ne peuvent plus régler leur créance. On a été interpellé par le trésorier sur le montant que nous avons fixé et qui nous a expliqué qu'il n'était plus en mesure, là au vu des moyens qu'il avait, de régulariser la situation au rythme que nous, on lui soumettait. Donc, il a demandé à ce qu'on augmente le montant qu'on avait prévu de 70 000 € et là on fait un rattrapage de 150 000 € d'admissions en non-valeur à la demande du trésorier. Il n'y a pas plus aujourd'hui de factures impayées qu'il y en avait hier mais une accumulation depuis un certain nombre d'années. D'ailleurs, si vous voyez lorsqu'on vote le budget, les admissions en non-valeur remontent sur quasiment 25 ou 30 ans. Pour répondre aux autres questions, Mme Sandrine Bernard, sur les travaux de l'école Einstein, je vais laisser peut-être ma collègue, Mme Méhadée Bernard, qui te répondra sur la question des rapports sur les travaux de l'école. Ce que je peux dire, c'est que 260 000 € pour des travaux de cette nature-là, ce n'est pas très important. Les montants d'études ensuite que nous mettons là-dedans, c'est aussi pour assurer la sécurisation complète. On regarde partout pour faire en sorte que ce type d'accident ne se reproduise pas. C'est un aléa qu'on a pris extrêmement au sérieux avec toute l'équipe municipale. Et pour des montants de travaux de cette nature-là, ce n'est pas un montant extrêmement élevé. Les 118 000 € effectivement correspondent aux frais qu'on doit déployer pour la démarche Assises de la Ville avec les honoraires pour l'entreprise qui nous accompagne et puis bien évidemment, tout un tas de dépenses de communication qui vont un petit peu avec. Ça reste un montant assez modeste, même si ça reste toujours trop élevé, on pourrait le dire. Mais la démocratie, ça a aussi un coût. Il faut bien assumer le fait d'aller à la rencontre des Ivryennes et des Ivryens. Ça ne se fait pas gratuitement. Voilà, chers collègues. J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations. »

M. BOUYSSOU. - « Je crois que la question de Sandrine Bernard, je ne sais pas Méhadée Bernard si tu veux dire un mot, mais il me semble qu'elle porte sur la non transmission des rapports plus que sur les sommes et les questions comme ça. Donc, si tu as des éléments sur ce point, sinon j'interrogerai l'administration, mais je t'en prie Méhadée Bernard, saisis-toi du micro. »

Mme BERNARD Méhadée. - « Alors, il me semble qu'on l'a dit au précédent Conseil. Donc, on venait d'avoir les études définitives. Moi, elles me seront présentées lundi puisque les agents qui devaient me les présenter étaient en congé. Donc, ils me les présenteront lundi et au Conseil d'école du mois de novembre, ils seront présentés à la communauté scolaire de l'école et ensuite charge à nous de regarder, peut-être au travers de la Commission accès aux savoirs, pour pouvoir transmettre ces documents. »

M. BOUYSSOU. - « Voire même, oui, aux membres de la Commission accès aux savoirs. »

Mme BERNARD Méhadée. - « Oui, tout à fait. »

M. BOUYSSOU. - « Très bien. Dès que tu auras pris connaissance de ces documents... »

Mme BERNARD Méhadée. - « Et j'en prends connaissance lundi après-midi. »

M. BOUYSSOU. - « ... et qu'ils seront transmis, tu pourras... »

Mme BERNARD Méhadée. - « Et j'abonde dans le sens de ce qu'a dit Mehdy Belabbas. Nous avons pris extrêmement au sérieux l'incident qui s'est produit dans cette école. On a fait des travaux très importants cet été de renfort du mur effondré, de l'ouvrage similaire qui était dans la cour et on a même pris les devants sur un escalier qui était dans la cour où on a fait un renfort du mur très important. On a lancé des études pour pouvoir après phaser les travaux puisqu'il faudra, de toute façon, un phasage dans la PPI, sans doute sur plusieurs années, pour avoir une rénovation complète de l'école sachant qu'aujourd'hui, il n'y a pas de risques au regard des études qui ont été produites. »

M. BOUYSSOU. - « Sur les frais de scolarité, Mehdy Belabbas avait un complément. »

M. BELABBAS. - « Oui. Sur les frais, c'est principalement lié à l'école Decroly qui est une école publique à pédagogie différenciée qui se trouve à Vincennes, qui est principalement soutenue par le Conseil départemental et avec laquelle on a une convention. On a, je crois, entre 15 et 20 élèves ivryens qui sont scolarisés là-bas. Ce n'est pas beaucoup plus. Mais c'est un soutien qu'on continue à apporter. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur d'autres points qui sont dans les affaires en délibéré ? M. Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - « Oui, sur un sujet, ma foi, technique sur lequel je manque d'éclairage, même si la question est abordée plusieurs fois en Commission développement de la Ville. Ça concerne le chauffage urbain. Ivry-Port, il y a deux avenants ce soir, l'avenant n° 2 à la convention de la délégation de service public et l'avenant n° 11 pour celui du centre-ville. La question, ça concerne la mise en place du chauffage urbain et notamment lié à la géothermie. J'ai cru comprendre depuis plusieurs jours et une remontée d'habitants qui constatent, c'est toujours assez compliqué sur ces difficultés techniques, ou qui semblaient constater une différence d'abonnement, notamment tarifs d'abonnement, entre le quartier Ivry Confluences, Ivry-Port et d'autres immeubles du centre-ville. Je voulais savoir ce qu'il en était réellement, si ces personnes notamment du quartier Ivry-Port pouvaient être rassurées ou pas sur les tarifs d'abonnement comme ils peuvent être constatés dans les différents quartiers de la Ville. Est-ce qu'il y a une inégalité ou une iniquité qui peut se justifier à travers des situations techniques différentes ou est-ce que tout le monde est logé à la même enseigne ? Je ne sais pas si c'est simple à répondre, mais en tout cas, il y a des interrogations qui se soulèvent aujourd'hui. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Je vais passer la parole à Romain Marchand. Sandrine Bernard, c'est sur le même point ? »

Mme BERNARD Sandrine. - « Oui, j'en profite. »

M. BOUYSSOU. - « D'accord. Donc, Romain Marchand répondra globalement. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Le sentiment qui prévaut sur ce sujet-là, c'est quand même le sentiment d'une grande confusion et évidemment, comme à chaque grande confusion, ce sont les habitants qui sont pris au milieu de cette confusion et qui manquent de réponse, même s'ils ont été reçus par vous déjà à deux reprises et que vous vous êtes engagé à les recevoir de nouveau. Il semblerait qu'après avoir emménagé, ils aient attendu plus d'un an pour avoir la première facture de chauffage. Ils avaient du fuel pour la période intermédiaire et ils ont

auparavant « anticipé » l'arrivée de cette facture en payant dans leurs charges sur la base d'une estimation. Ces sommes qui ont été prélevées ne correspondent absolument pas à la facture qui leur est parvenue. Donc quelque part, il peut être understandable qu'on ait besoin de délai pour estimer le coût du chauffage et pour le facturer aux habitants, mais il ne nous semble pas pertinent que ce soit les habitants qui l'assument, qui subissent ce délai. Le deuxième élément qui nous interroge, il leur aurait été dit que finalement, il y avait plus de consommation que prévu et que les normes développement durable qui avaient été utilisées, qui avaient été attribuées aux constructions de logements n'avaient pas été totalement respectées, on n'en est pas très sûr. Alors là, c'est pareil, ça me paraît nécessaire de clarifier. Est-ce que les logements ont vraiment été construits avec les normes BBC ou pas et est-ce qu'on peut le leur garantir ? Est-ce qu'on peut le vérifier ? Parce que ça me semble quand même être pour nous, élus, une des conditions centrales de ce projet Ivry Confluences. Il semble enfin, mais ça, vous allez nous l'expliquer et ça paraît être un petit peu expliqué dans les délibérations, mais pas aussi clairement, qu'on ait appliqué des tarifs différents, enfin on peut le vérifier dans ces avenants, mais dès la délibération de 2013 qu'il ait été décidé de faire porter le coût de l'investissement dans la part fixe ou dans l'abonnement des habitants d'Ivry-Port et pas forcément dans la part fixe ou l'abonnement des habitants du reste de la Ville sur la base d'un principe de solidarité parce que les habitants du reste de la ville vivraient dans des logements qui seraient des passoires énergétiques et donc auraient des consommations extrêmement importantes et donc à ce titre-là, justifierait de payer un abonnement moins élevé. Donc, on le fait peser davantage sur les habitants d'Ivry-Port qui eux vont avoir la chance d'avoir des consommations beaucoup moins fortes. Ça peut s'entendre, si ce n'est qu'à Ivry-Port, il n'y aura pas que des logements neufs, il y aura aussi des logements anciens qui seront rattachés, raccordés à ce réseau et puis dans le reste de la ville, il n'y a pas que des logements anciens, il y a aussi des logements neufs. Ce qui fait qu'on s'interroge sur la manière dont vous allez mettre en place ce principe de solidarité et c'est vrai que moi j'é mets une réserve sur cette logique qui consiste à considérer que les personnes qui parviennent à acquérir des propriétés, des biens, ont forcément beaucoup plus de moyens que les autres. Parfois, ils se sont endettés lourdement et la part des charges, surtout quand elle n'est pas du tout celle qui avait été prévue, elle représente quand même dans le pouvoir d'achat une part importante. Donc, on ne peut pas continuer à considérer que les gens qui vivent dans l'ancien ou dans le logement social sont forcément des gens qui sont moins favorisés et puis les gens qui vivent dans des logements neufs ou dans des logements dont ils sont propriétaires sont forcément des privilégiés. Je pense que vous allez nous répondre sur toutes ces questions mais elles nous paraissent importantes. Il y a une autre question. Le data center d'Ivry-Port a été raccordé également pour fournir de la chaleur et cette chaleur, si j'ai bien compris, va bénéficier au centre-ville. Pourquoi, dans la mesure où il est situé sur le port ? Est-ce qu'on a mal compris ? Ça, c'est dans les avenants qui sont proposés aujourd'hui. Et puis voilà, c'est à peu près tout. Merci. »

M. CHIESA. - *« Oui, en rapport avec cela, puis-je suggérer en tant que conseiller assurant l'intérim de la présidence de la Commission développement de la Ville que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission de façon à avoir des explications beaucoup plus précises. Non pas que ce que va nous dire Romain Marchand ne sera pas précis mais pour éviter d'y passer toute la nuit peut-être aussi. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je partage assez ce point de vue. Romain Marchand, évitons d'y passer la nuit. Vous ferez une Commission dédiée mais Romain Marchand va nous donner quelques éléments de compréhension pour répondre aux interrogations. »*

M. MARCHAND. - « Oui, je vais essayer de donner quelques éléments sans être trop long et en espérant être clair, parce que c'est un sujet, en effet, qui est assez complexe. Alors, le sentiment qui s'exprime d'injustice de la part d'un certain nombre d'habitants des nouvelles copropriétés d'Ivry-Port, on ne le découvre pas évidemment puisque des délégations de ces copropriétés ont été reçues par mes soins à deux reprises ces derniers mois. Pour essayer de donner, en quelques mots, les raisons des problématiques identifiées, il y a effectivement un écart dans la facture qu'ils ont reçue par rapport à ce qu'ils escomptaient, qui est lié pour une part à des difficultés conjoncturelles liées à l'arrivée tardive de la géothermie par rapport à l'arrivée des logements, à des problèmes de puissances souscrites par les promoteurs qui étaient trop élevées, donc qui ont entraîné des niveaux de facturation plus élevés que nécessaire et au fait que nous n'intégrons que ce soir, et c'est l'objet de l'avenant, des subventions qui étaient attendues et dont on savait qu'elles allaient arriver, mais qui du coup ne sont pas intégrées dans les factures reçues jusqu'à présent, des subventions du fonds chaleur émanant de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et qui donc va contribuer à faire baisser. Donc tout ça, ce sont des problèmes conjoncturels sur lesquels nous sommes en train d'agir et pour lesquels il y aura un effet rétroactif. Donc ça, c'est une première part qui est importante. Et puis il y a une deuxième part qui est effectivement ce choix de la péréquation avec le réseau de chauffage urbain du centre-ville et du Plateau qui repose sur le fait que majoritairement, ce réseau-là dessert des logements anciens. Alors effectivement, il y a une part de logements neufs, mais majoritairement ce sont des logements anciens et le réseau d'Ivry-Port, sous le contrôle de l'administration pour ne pas dire de bâtisses, ce sont uniquement les logements neufs de la ZAC. Et donc effectivement, il y a ce choix qui a été fait de notre choix de péréquation parce que les logements anciens du réseau du centre-ville et du Plateau, pour le coup, sont des logements pour lesquels les factures énergétiques étaient très élevées. On a fait le calcul en moyenne sur un certain nombre de groupes de l'Office, c'est des moyennes de 800 € annuels de factures de chauffage et eau chaude sanitaire. Donc, il ne s'agit pas d'opposer qui que ce soit mais vouloir faire baisser ce niveau de facture me semble légitime. Et en disant ça, personne ne pense, en tout cas pas moi, que les personnes qui achètent des logements neufs dans la ZAC Ivry Confluences sont des personnes riches. D'ailleurs, si on fait toute la politique qu'on fait en matière de plafonnement des prix de sortie et de priorisation des Ivryens, c'est bien parce qu'on souhaite que l'accession à la propriété soit aussi possible pour des familles aux revenus modestes. Mais donc ce choix de péréquation permet de faire en sorte de réduire les inégalités de factures énergétiques. Alors, ce qu'il nous manque à ce jour comme information et c'est le travail qu'on va faire dans les semaines qui viennent et peut-être il faudrait attendre que ce travail soit fini, si je peux me permettre, Pierre Chiesa, pour qu'on puisse avoir un débat en pleine connaissance de cause au sein de la Commission, ce à quoi je suis tout à fait favorable. On va regarder pendant l'hiver avec le délégataire de service public à quel niveau on peut bien calibrer les puissances souscrites pour que les factures soient au niveau nécessaire, et puis, nous sommes en train de regarder comment pouvoir identifier les niveaux de factures d'un certain nombre de logements types dans Ivry, des logements neufs, des logements anciens, raccordés au réseau d'Ivry-Port, raccordés au réseau du centre-ville, des logements aussi qui sont raccordés à une chaudière à gaz collective, de façon à ce qu'on puisse peut-être aussi objectiver la réalité de ce que payent les ménages ivryens en termes de facture énergétique. Parce qu'on a entendu beaucoup d'idées selon lesquelles certains payeraient pour les autres. Moi, je crois que la réalité est beaucoup plus nuancée que cela et l'objectif n'est pas de faire payer les uns pour les autres. L'objectif est qu'à l'échelle de la Ville, les factures énergétiques des familles ivryennes soient frappées par le moins d'écarts

possible. Donc, c'était l'objectif de la péréquation. Si on s'aperçoit avec ces mesures que cet objectif n'est pas atteint ou que les résultats inversent les choses, évidemment il sera de notre responsabilité de voir comment on peut modifier ça. Mais en attendant, on y travaille.

Un dernier mot pour dire que le Maire s'est engagé à recevoir également une délégation de ces copropriétaires rapidement. Donc, ce sera fait et ça s'intégrera évidemment dans le processus de travail qui est engagé. Et le tout dernier mot pour répondre précisément à la question sur le data center. Effectivement, il ne va être relié qu'au réseau du centre-ville et du Plateau pour la simple et bonne raison qu'il est situé sur le passage du feeder, c'est-à-dire du gros tuyau qui mène à ce réseau-là. Donc, c'est purement opportuniste, je dirais. »

M. BOUYSSOU. - *« Jacqueline Spiro. »*

Mme SPIRO. - *« Je voulais juste souligner qu'on s'est réuni en Commission de délégation de service public sur ce sujet-là le 6 octobre ou le 5, je ne sais plus, qu'on était deux élus au départ, et, puis après, M. Bouillaud est arrivé. Mais c'est vrai que c'est aussi à ces moments-là où on peut en discuter. Donc, c'est vrai qu'on était que M. Martinez et moi-même présents, donc c'était un échange qui aurait pu être aussi. Il y avait le cabinet Berim qui était là qui aurait pu répondre à des tas de questions. Voilà ! »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Mais c'est un débat qui s'ouvre et qui se conclura brillamment. Y a-t-il d'autres questions ? Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Pas une question, Monsieur le Maire, mais plutôt une marque d'intérêt pour évoquer le point 7 sur la convention avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté sur les questions de logement, une étude qui va être lancée sur le logement, un travail d'économie inclusive avec la volonté de rechercher des solutions sur les publics les plus fragiles sur la question d'accès au logement. Donc voilà, saluer le travail qui va être fait. Et on sera attentif à ce travail-là. On espère aussi qu'il pourra irriguer le travail communal. »*

M. BOUYSSOU. - *« Très bien. D'autres questions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Oui, juste déjà pour conclure, je pense que oui, c'est un bon thème pour une future commission de la Ville de faire un focus spécifique sur le chauffage urbain. C'est toujours difficile de donner une information exhaustive uniquement dans les dossiers de Commission de la Ville et c'est vrai que le marché en lui-même de délégation de service public, la convention est forcément relativement épaisse. Donc, je pense que je viendrai aussi consulter les deux conventions de DSP sur ce dossier. Moi, je voulais intervenir sur les points 17 et 18, la suppression du logement de fonction du gardien sans doute liée. On voulait simplement savoir si le poste de gardien était supprimé, pour quelles raisons, peut-être une raison financière, mais peut-être une autre raison également et qu'allait devenir éventuellement le gardien sur la Manufacture des Œillets. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Sandrine Bernard, c'était sur ce point aussi ou sur un autre ? Mais est-ce que c'était sur ce point du gardien aussi ou je passe la parole à Daniel Mayet ? Vas-y alors si c'est sur ce point, si tu veux donner un complément et je passerai la parole à Daniel Mayet. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Oui. Il semblerait sur ce dossier de la Manufacture des Œillets que depuis plusieurs années, l'organisation du travail des gardiens pose de nombreuses questions. Des questions qu'ils ont soulevées à de nombreuses reprises, qui n'ont pas donné lieu*

d'un traitement a priori satisfaisant de la part de la Direction culture à laquelle ils sont rattachés, non pas que la Direction culture n'ait pas pris en compte ces questions, mais en tout cas, il semblerait qu'il n'ait jamais été trouvé de bons fonctionnements pour pouvoir assurer le gardiennage de cet équipement durant la durée des travaux et puis depuis son ouverture. Et donc aujourd'hui ce qui est proposé, c'est de supprimer le logement de fonction du gardien et de remettre en cause complètement leur organisation du travail, a priori sans que les deux gardiens concernés n'aient été réellement associés, consultés ou en tout cas n'aient consenti à l'organisation qui est proposée et puis a priori également sans que les syndicats n'aient donné leur accord dans la Commission technique. Ça, vous allez nous dire si c'est vrai ou non. Moi, il me semble que cette question nécessite quand même des éclairages. Parce qu'il a été mis en place un système de surveillance avec des caméras et l'intervention d'une société extérieure, je pense, la même que sur le reste de la Ville. Quel coût représente cette surveillance ? Quel bénéfice cela représente pour la Ville par rapport au coût des gardiens avec leurs astreintes, etc. ? Et puis ce n'est qu'un point de vue extérieur, puisque nous ne sommes pas associés au Comité technique ni à ces questions de gestion du personnel, mais quand des gardiens ont travaillé plus de 10 heures par jour pendant des années pour la collectivité et qu'ils sont aujourd'hui traités comme ils le sont, je pense que ça nécessite quand même que vous vous tourniez de manière plus attentive sur leur situation, notamment en ce qui concerne la contrepartie puisqu'un gardien qui est logé, évidemment, il a un avantage en nature qui n'est pas négligeable et en perdant cet avantage en nature, il va se retrouver avec des charges qui vont représenter une perte de pouvoir d'achat sensible. J'imagine que vous n'êtes pas insensibles à cette question-là et que vous allez nous rassurer quant à leur devenir. »

M. BOUYSSOU. - *« Daniel Mayet. »*

M. MAYET. - *« Je ne suis pas sûr que je vais te rassurer mais je vais au moins donner des éléments d'information parce que cette question effectivement est en boucle depuis déjà maintenant plusieurs mois, voire années. La première des choses, c'est qu'on a un vrai problème d'organisation sur la question du gardiennage en général, que ce soit au théâtre ou que ce soit dans les écoles ou que ce soit à la Mairie, dans tous les lieux puisque c'est quand même un peu curieux que ce soit la directrice de la Culture qui soit obligée de gérer la question des horaires des gardiens et du fonctionnement des gardiens au Centre Dramatique National. Ça, c'est la première chose. C'est un travail qu'on va commencer à mettre en place pour essayer d'avoir une véritable organisation de l'ensemble des gardiens. La deuxième chose, effectivement quand le Centre Dramatique National a été réhabilité, il a été mis des mesures, comme on le fait un peu partout, y compris dans les écoles. Aujourd'hui dans les écoles, il n'y a pratiquement plus d'endroits où il y a des gardiens logés. Il faut savoir qu'il y en a quand ils sont gardiens logés, ils pensent qu'ils sont logés toute leur vie et on a du mal à les faire sortir après. La réorganisation qui a été prévue au Centre Dramatique National, c'est qu'effectivement il n'y a plus besoin aujourd'hui, dans le cadre de cette organisation où on peut être en désaccord avec cette nouvelle organisation, mais cette organisation qui est prévue n'oblige plus la Ville à avoir un gardien qui ait un logement de fonction. Effectivement, c'est passé deux fois au CTP (Comité technique paritaire). Les représentants du personnel ont voté contre. C'est leur droit. Moi, je me suis engagé au premier CTP comme au deuxième à rencontrer en particulier un agent, c'est celui qui est logé, de le rencontrer pour échanger avec lui. Je ne dis pas de le convaincre, mais au moins de pouvoir échanger. Je n'ai pas de chance. Chaque fois que j'ai souhaité le rencontrer, il était en maladie. Ce n'est pas de ma faute. J'attends toujours. À vous entendre, vous le connaissez bien. Dites-lui, je suis toujours disponible pour le rencontrer. La dernière chose, c'est que sur la question de relogement, il*

n'a pas le couteau sous la gorge. On s'est mis d'accord en disant qu'on se donnait au moins deux ans pour pouvoir travailler à une question de relogement, pour qu'il ait le temps de « choisir » un logement qui l'intéressera. Effectivement, il aura un loyer à payer mais je dirais comme tout employé communal qui travaille à la Ville. Il paye son loyer, il paye ses charges. Et aujourd'hui, on va lui demander dans le logement où il est qu'il paye les charges au moins du logement dont il est locataire de la Ville. Voilà ! Alors, je pense que cette question, on l'aura sur d'autres lieux et c'est pour ça que je pense qu'il est important qu'on ait une vraie réflexion d'organisation sur le rôle et la mission de tous nos gardiens dans la ville. Parce que sinon, on va se retrouver avec des situations telles que la sienne, mais avec d'autres situations d'agents communaux qui seront pareilles parce que cette question-là se pose partout. Voilà ! »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Daniel Mayet. Sur ce point, je ne vais pas... c'est une question très importante. Enfin, Daniel Mayet fait preuve de beaucoup de disponibilité. Je pense que tu n'as dû jamais refuser d'échanger avec un élu, fut-il de l'opposition, sur un sujet personnel d'agent. Donc, j'invite les élus, quand vous avez des questions à caractère personnel qui relèvent de la délégation de Daniel Mayet, à prendre contact avec lui. Parce que sur cette question individuelle particulière, je ne suis pas certain qu'on ait besoin d'y consacrer un temps d'échange aussi important en Conseil municipal. Parce que je voudrais quand même rappeler en termes d'évaluation que par exemple dix ans à l'échelle d'une vie professionnelle, ce n'est pas forcément quelque chose d'énorme qui ouvre des droits supplémentaires par rapport aux autres salariés et je rappelle que la plupart des communes, et je n'en citerai pas ici, parce que pour avoir été Maire adjoint au logement, j'ai reçu quelques Ivryens d'origine, salariés d'autres villes occupant des fonctions de gardiens et logés au titre de leur fonction qui, dès le premier jour de leur changement de poste, se voyaient obligés de quitter le logement de fonction et ne bénéficiaient d'aucun accompagnement des collectivités locales pour lesquelles ils travaillaient. C'est la règle générale autour de nous. Il faut le savoir, à Droite comme à Gauche. Alors, je veux bien qu'on nous dise qu'à Ivry, on est particulièrement brutal sur cette question, mais il faut quand même être sérieux. À Ivry, les gardiennages logés font l'objet, quand ils partent à la retraite ou quand pour des raisons x ou y ils changent de poste, d'un accompagnement personnalisé de très très haute qualité. Je ne connais pas un gardien dans cette ville, notamment les gardiens d'école qui sont les plus nombreux, qui ne se soit pas vu proposer deux ou trois logements sociaux au moment de leur départ à la retraite. Deux ou trois ! Avec des niveaux d'exigence, cela m'est dû. Quand on sait qu'on a 5 600 demandeurs de logement dans cette ville, si chacun devait bénéficier de la même énergie que celle que nous mettons en œuvre pour nos personnels logés au titre de leur obligation de fonction, ce serait extraordinaire et on vivrait au paradis. Donc, je pense qu'il faut là-dessus garder un tout petit peu de mesure. Et je rappelle que les loyers qui sont pratiqués dans ce qu'il convient d'appeler le domaine privé de la ville qui est géré par le service des affaires foncières et domaniales, que le prix du m² est celui d'un logement social. C'est-à-dire que le pavillon en pierre de taille qui est à l'entrée de la Manufacture des Œillets et qui débouche sur un sublime parc va être payé au prix d'un PLAI (Plan Locatif Aidé d'Intégration), je crois. Donc, il ne faut pas non plus exagérer les choses, quand on sait et quand on voit les situations de misère et d'extrême précarité qui existe dans cette ville. Donc j'aimerais qu'on ne passe pas trop de temps sur ces sujets qui sont des sujets importants, j'en conviens, mais sur lesquels Daniel Mayet vous recevra, si vous le souhaitez. Sandrine Bernard, vous avez un deuxième point, je crois, que vous souhaitiez aborder. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Un dernier point qui concerne l'avenant à la convention de financement autorisant et encadrant l'intervention de la SADEV sur le domaine routier*

départemental. Après lecture de cet avenant, il me semble qu'il manque un aspect et au regard des expériences que nous avons vécues, enfin que nous vivons actuellement avec l'ensemble des travaux qui sont réalisés sur la ville, il me paraîtrait intéressant d'ajouter cet élément-là. Il n'y a rien qui est indiqué dans les missions de la SADEV sur le rapport aux habitants. J'ai en mémoire le travail qui a été réalisé sur la place Jean Ferrat. À l'époque, la porte d'Ivry, je pense. Il y avait un travail extrêmement important qui avait été mené sous l'égide de la Ville et du Département pour que l'ensemble des impacts, des incidents sur le quotidien des riverains, soient pris en compte. Et on se rend compte dans un certain nombre de travaux que ce n'est pas toujours le cas. Je pense, par exemple, à l'avenue Paul Vaillant Couturier. Il y a beaucoup d'incidences sur les commerces, sur les habitants, qui n'ont pas été suffisamment coordonnées, qui n'ont pas fait l'objet de suffisamment d'informations et de communication avec les habitants, ce qui a conduit pour eux à de nombreux dommages au quotidien sur une durée assez longue. Et il me semble que dans ce type d'avenant, nous pourrions introduire cette dimension-là, sous le pilotage de la Ville ou de la SADEV, puisque les deux parties sont concernées. Mais ça me paraît totalement absent de cet avenant. Alors, je ne sais pas si ça doit faire l'objet d'une inscription ce soir, mais peut-être d'une discussion en Commission. Mais c'est une dimension qui, à mon sens, devrait systématiquement être introduite dans ces documents. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Romain Marchand. »

M. MARCHAND. - « Non, rapidement. Je ne sais pas si dans la convention en tant que telle on peut intégrer ces choses-là. En tout cas, la suggestion est à retenir. En l'occurrence pour ce soir, c'est impossible parce que la Commission permanente du Département a déjà délibéré et qu'il faut que nous délibérions sur le même document et il faut qu'on le fasse maintenant parce que sinon, les fonds ne pourront pas être versés avant la fin de l'année. Mais je pense que la proposition peut être retenue. Par ailleurs, avec Stéphane Prat et Jacqueline Spiro, on a engagé un travail assez approfondi avec les services et avec la SADEV pour qu'effectivement, les petits manquements en termes d'informations sur les chantiers d'espace public, qui ne sont pas dus, je vais le dire comme ça, mais il faut mesurer aussi la complexité de ces chantiers et des aléas qui se multiplient et qui rendent aussi l'information pas forcément facile à produire en temps réel. Mais en tout cas, on est, et surtout Jacqueline Spiro et Stéphane Prat d'ailleurs, très régulièrement interpellé par des habitants à ce sujet et donc on répercute ça auprès de la SADEV. On est en train d'y travailler avec eux pour que la deuxième tranche des espaces publics qui va se préciser dans les mois qui viennent fasse l'objet d'une meilleure information de ce point de vue là. »

M. BOUYSSOU. - « Mais vraiment tous ces sujets qui sont passionnants, j'aimerais vraiment que les Commissions municipales soient aussi le lieu où vous puissiez aborder l'ensemble de ces questions. Je ne dis pas que ce n'est pas important d'en causer ici, loin s'en faut, mais il me semble qu'il y a quand même des sujets qui auraient plus leur place en Commission qu'au Conseil. Mais peu importe. Y a-t-il d'autres interventions ? Thérèse Pourriot ? Ah oui, le point 8, bien sûr. Merci de me rappeler à mes obligations. Donc, vous avez vu le point 8, je n'ai pas grand-chose à en dire. Suite à notre Conseil municipal sur le vœu concernant BDS qui a été traduit par le Préfet au Tribunal administratif (TA), sur lequel nous faisons appel considérant que le contrôle de légalité n'a pas à intervenir sur l'expression politique du Conseil municipal, mais a à intervenir sur les délibérations contraignantes pour les services municipaux, ce qui n'était pas le cas du vœu que nous avons adopté en octobre 2016. Donc, le Préfet Leleu a déféré au TA, le TA lui a donné raison et nous sommes en appel. Ça, c'est une

chose qui nous oppose au Préfet. Mais nous avons été informés il y a quelques jours que nous étions, Atef Rhouma, Mehdy Belabbas, Séverine Peter et moi-même convoqués devant la brigade de répression de je ne sais pas quoi pour répondre - alors attendez, je vais retrouver le terme exact parce que FAST-ELUS, c'est très bien, mais quand on s'égaré cinq minutes, on n'a plus rien - donc, nous aurions, selon les termes de la convocation, été auteurs de provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion. Et c'est la brigade de répression du grand banditisme ou je ne sais quoi, qui doit nous auditionner d'ici quelques... non, la brigade d'atteinte aux personnes ou je ne sais quoi. Donc, nous jugeons ça parfaitement scandaleux. Aucun de nos propos tenus lors du conseil, on peut être en désaccord politique sur tout ce qu'on veut, il n'y a pas de problème, notamment sur la question de la cause du peuple palestinien à disposer d'un état et de la liberté. On peut être en désaccord là-dessus mais oser nous accuser d'avoir tenu dans cette assemblée communale, encore une fois, un propos à caractère antisémite qui aurait porté des choses racistes est une injure qui nous est faite et donc c'est, en ce sens, que je demande au Conseil municipal de nous autoriser tous les quatre à bénéficier de la protection fonctionnelle pour pouvoir être accompagnés lors de notre audition devant la police et pour, éventuellement, conduire toute action juridique qu'il sera nécessaire de conduire pour rétablir, je serais tenté de dire encore une fois, notre honneur et notre probité sur une telle question. On a la chance de vivre à Ivry-sur-Seine dans une ville où les choses se passent bien entre l'ensemble des communautés religieuses, où nous ne déplorons dans cette ville aucun acte d'antisémitisme et c'est une bonne chose. Chaque année, nous tenons une semaine de la mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes. Nous sommes présents auprès de nos concitoyens juifs dans les grandes fêtes religieuses. On a des repas, des rencontres interreligieuses entre les trois grandes religions de cette ville. On fait tout ce qu'on peut pour que l'appel bien vivre ensemble soit la dominante dans cette ville et je n'accepte plus que des organisations extrémistes venues de l'extérieur osent porter l'opprobre sur la nature de nos débats. Donc, je suis très en colère vraiment sur ce point. Donc, ayant dit tout cela, j'invite Séverine Peter, Mehdy Belabbas et Atef Rhouma à me suivre et je confie la présidence à Romain Marchand. »

(Passage de la présidence à Romain Marchand)

M. MARCHAND. - *« Alors M. Bouillaud, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Premier Adjoint. En fait nous, c'était plus une explication de vote. On ne doute pas ce soir que la protection fonctionnelle qui est justifiée, puisqu'en fait, ici, c'est un cadre de défense dans le cadre du rôle d'élus des quatre élus concernés. Donc, la protection fonctionnelle se justifie. Moi, je me souviens d'autant mieux que c'est moi qui en avais parlé au mois d'octobre dernier que déjà ce vœu pouvait relever de ce cadre-là et notamment j'avais rappelé que la Cour de cassation avait le 20 octobre 2015 interdit, avait condamné un simple appel à boycotter les produits israéliens. J'avais quand même un petit peu alerté à l'époque. Je pense qu'aujourd'hui, c'est nécessaire qu'il y ait une protection fonctionnelle. Pour autant, nous, on ne prendra pas part au vote sur ce point-là. »*

M. MARCHAND. - *« Merci. C'est dommage. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - *« Oui, je voulais intervenir. D'abord en préambule, dire que depuis le début de ce mandat, ce sont trois délibérations portant sur une protection fonctionnelle qui*

ont été portées au vote du Conseil municipal. Donc, il y en a une portée par Monsieur le Maire à l'encontre de quatre des élus ici présents. Il y a une autre plainte qui a été portée contre un président d'une association. Et puis aujourd'hui, c'est une plainte qui est portée à l'encontre de Monsieur le Maire et de trois adjoints. Je ne vais pas aller sur le fond, je dis simplement que c'est donc à chaque fois de l'argent public qui est mobilisé. Et donc je pense qu'à un moment, il faut aussi faire des bilans. Que deviennent tous ces dispositifs ? Quelle est leur pérennité ? Combien ça coûte, la durée, etc. ? Je pense que les Ivryens ont le droit de savoir. Alors notamment la première plainte qui date déjà d'il y a deux ans. Alors aujourd'hui, c'est une plainte du Comité de vigilance contre l'antisémitisme contre le Maire et trois de ses adjoints, donc Séverine Peter, Mehdy Belabbas et Atef Rhouma. Elle fait suite, comme on le sait, au vœu soumis au vote et aux interventions qui ont suivi et qui ont eu lieu lors du Conseil du 20 octobre 2016. Je ne reviens pas sur les propos sur les territoires palestiniens et l'appel au boycott des produits, etc. Là non plus, je ne reviendrai pas sur le fond. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut. Mais Monsieur le Maire utilise, il nous semble, beaucoup trop souvent l'instance du Conseil municipal comme une tribune politique. Nous l'avons répété chaque fois que nécessaire : cette instance devrait donner priorité aux affaires communales. Monsieur le Maire et les trois élus sont, sans doute, des militants et ils ne sont pas les seuls dans cette assemblée. Ils souhaitent faire passer leurs points de vue et leurs convictions. C'est très bien mais ils doivent prendre aussi leur responsabilité, aller jusqu'au bout de leur engagement et on verra d'ailleurs si on les suit, si on les soutient et jusqu'où on les soutiendra, mais on ne peut pas demander aux Ivryens de payer, de prendre en charge les frais de justice. Monsieur le Maire, vous saviez que votre prise de position était à risque. Vous avez, d'ailleurs, plaisanté le 20 octobre de l'an dernier sur le fait que vous encourriez une amende de 70 000 € et une peine de cinq ans de prison. Et vous avez plaisanté en disant « On va regarder ça avec nos avocats ». Tout ceci nous renforce dans le fait que vous n'intervenez pas dans le cadre de vos fonctions municipales. Donc, nous nous opposons à la prise en charge par les Ivryens de votre protection fonctionnelle dans le cadre de cette plainte. »

M. MARCHAND. - « Arthur Riedacker. »

M. RIEDACKER. - « Oui, merci. En général, il y a des votes donc une certaine démocratie, même si vous ne la reconnaissez pas à la suite de votre intervention. Donc, il y a des votes et je voudrais dire que nous avons voté ces vœux et donc nous sommes... sauf le Parti Socialiste qui ne vote pas ces vœux. (Intervention hors micro de Thérèse Pourriot). Non, mais je ne vous ai pas interrompue, laissez-moi parler. »

M. MARCHAND. - « S'il vous plaît, Thérèse Pourriot. Si vous voulez parler, vous reprendrez la parole mais laissez Arthur Riedacker finir, s'il vous plaît. »

M. RIEDACKER. - « Sauf le Parti Socialiste qui ne prend pas part au vote. Donc normalement, il est à part dans ces décisions démocratiques. Je suggère que puisque nous avons voté le soutien à ces différents vœux que ces personnes qui nous font perdre du temps en faisant des recours judiciaires viennent s'expliquer parce que les élus aussi perdent du temps quand on les attaque sans justification. Donc, je suggère que ces groupes viennent s'expliquer en Conseil municipal pour que finalement, elles soient dans la même situation, qu'elles perdent leur temps parce qu'ici, nous avons voté et donc j'appelle tout le monde à voter le soutien à la motion qui nous est proposée et aux élus. Mais je pense que ça ne peut pas s'arrêter là parce que sinon, on va avoir en permanence ce genre d'attaque et c'est vrai que ce sont des vraies

attaques politiques dans votre sens. Donc, ça se traite comme ça, politiquement et pas de façon apolitique comme vous le souhaitez. Merci. »

M. MARCHAND. - *« Est-ce qu'il y a encore des interventions ? Peut-être quelques mots avant qu'on passe au vote. D'abord pour dire, on a un désaccord de fond, Thérèse Pourriot, mais on ne le découvre pas ce soir, sur le fait qu'effectivement ce Conseil municipal, nous considérons que c'est une assemblée qui est légitime pour se saisir de toutes les affaires qui concernent la vie de la commune. Et la vie de la commune, ce sont évidemment les affaires locales mais Ivry n'est pas coupée du monde, et ce sont évidemment tout ce qui, de près ou de loin, peut concerner notre rapport au monde. Alors, c'est un désaccord qu'on peut avoir mais nous, nous l'assumons et je rappellerai qu'Ivry par le passé a toujours eu des positions de ce type. Je n'en citerai qu'une pour ne pas être trop long mais dans cette Ville, le soutien qui a été apporté, y compris d'un point de vue municipal, à Nelson Mandela à l'époque où il était emprisonné et aujourd'hui sa personnalité fait l'unanimité. On a dénommé, de manière très exceptionnelle, les deux ponts Mandela alors qu'il était encore en vie. Ça fait partie des décisions municipales qui, oui, sont de la politique qui n'est pas directement de compétence locale, mais qui concerne la vie des Ivryens parce que les Ivryens s'intéressent à ce qui se passe dans le monde. En l'occurrence, sur cette prise de position, nous avons été extrêmement vigilants et extrêmement mesurés sachant très bien que tout appel au boycott est passible de sanctions et est proscrit par la loi, ce qui au passage peut poser une question, mais ce n'est pas le lieu forcément ce soir d'en débattre. Et donc, les positions que nous avons exprimées dans ce vœu étaient très claires là-dessus et je dirais très prudentes. Il existe des groupes qui tentent de faire assimiler, de manière systématique, toute critique de la politique de l'État d'Israël à de l'antisémitisme. Et je suis d'accord avec Arthur Riedacker, alors pas pour les inviter parce que je pense qu'on n'a pas grand-chose à entendre de ces groupes, mais il y a un moment donné où il est scandaleux que ces groupes nous fassent perdre du temps à devoir nous défendre sur des positions politiques que nous avons le droit d'exprimer et il est aussi scandaleux que ces plaintes, alors qu'on connaît l'état du système judiciaire en France et à quel point il est engorgé par des procédures et que des procédures qui mériteraient d'aller beaucoup plus vite mettent des années et des années à aboutir, il est scandaleux que les tribunaux se saisissent de ces affaires alors qu'il y a beaucoup d'autres affaires qui sont remises à plus tard ou jamais instruites. Donc, il y a un moment où il y a cette convocation, je crois qu'il est du rôle du Conseil municipal de permettre aux élus qui sont intervenus de se défendre et je pense que cette délibération peut être votée. Un dernier mot sur votre proposition, de savoir ce que deviennent ces procédures. Alors, il y en a eu trois effectivement, vous les avez citées, qui sont trois cas de nature sommes toutes très différente. Il n'y a aucun problème, je pense, à ce que le Conseil municipal puisse être informé des suites de ces procédures. Malheureusement, vous le savez et je le disais, les tribunaux sont très longs à traiter les affaires et aucune de ces trois procédures n'a encore abouti. Donc évidemment, quand ce sera le cas, le Conseil municipal en sera informé. Sur ce point, je propose donc qu'on passe... Thérèse Pourriot rapidement. »*

Mme POURRIOT. - *« Rapidement. Juste un mot. Notre intervention, on l'a déjà dit l'an dernier et c'est Sandrine Bernard qui a pris la parole, porte davantage sur la méthode. Donc, ne confondons pas les différends sur la méthode avec un déficit de démocratie. Ce n'est pas le sujet. Je crois qu'il y a une incompréhension. Ce n'est pas le sujet. J'ai même dit, et Sandrine Bernard l'a rappelé aussi l'an dernier, que sur bien des points et bien des arguments concernant ces territoires palestiniens, on pouvait se rejoindre. Simplement, on a un différend de méthode. Il faut aussi savoir l'accepter. C'est pour M. Riedacker. »*

M. MARCHAND. - *« Bien. Je propose de ne pas relancer le débat et donc je propose qu'on passe aux voix. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? La délibération est donc adoptée. Est-ce qu'il y a encore des remarques sur les autres points à l'ordre du jour ? Sinon, je vous propose qu'on s'en arrête là pour ce soir. À moins que Monsieur le Maire veuille conclure. Attendez ! Pierre Chiesa, vas-y. Rapidement, s'il te plaît. »*

M. MARCHAND met aux voix.

LE CONSEIL,

8/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire, à Mehdy Belabbas, à Séverine Peter et à Atef Rhouma dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(30 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 10 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, PETER, MM. BOUYSSOU, BELABBAS, RHOUMA)

M. CHIESA. - *« Oui, très rapidement par rapport à la remarque qui a été faite pour le point précédent concernant l'avenant à la convention de financement autorisant et encadrant l'intervention de SADEV 94. Je voulais rappeler simplement que c'était un point qui était à l'ordre du jour de la Commission développement de la Ville qui s'est tenue le 4 octobre. C'était un point sans présentation orale. Il n'y a pas eu de question. Je comprends parfaitement qu'on ne puisse pas en permanence assister à la Commission. Ce que je suggère simplement, c'est que dès que les membres de la Commission ont les projets de délibération et la présentation des points, s'ils ont des questions qu'ils les fassent parvenir par écrit de façon à ce qu'on puisse à ce moment-là en traiter. Ça permettra peut-être aussi de gagner un peu de temps. Mais ce point avait été théoriquement vu, enfin avait été vu en Commission développement de la Ville. Voilà, c'est tout. »*

LE CONSEIL,

1/ a) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget principal et **PREND ACTE** de ses annexes.
(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

1/ b) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du chauffage urbain et **PREND ACTE** de ses annexes.
(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

1/ c) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe de la restauration municipale et **PREND ACTE** de ses annexes.
(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

1/ d) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et **PREND ACTE** de ses annexes.
(unanimité)

1/ e) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile et **PREND ACTE** de ses annexes.
(unanimité)

1/ f) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et **PREND ACTE** de ses annexes.
(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

2/ a) DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2016 du budget principal de 7 995 180,04 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget principal.
(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

2/ b) DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2016 du budget annexe de la restauration municipale de 3 235,43 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe de la restauration municipale.
(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

2/ c) DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2016 du budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de 1 549,69 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 10682 « Excédents affectés à l'investissement » du budget annexe du centre médico-psycho pédagogique.
(unanimité)

2/ d) DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2016 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile à hauteur de 15 096,45 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 10682 « Excédents affectés à l'investissement » du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.
(unanimité)

3/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux.
(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

4/ MODIFIE le périmètre de la ZAC du Plateau en ajoutant la parcelle située au 117/119 avenue de Verdun, les parcelles situées au n° 28, 30, 32, rue Buessard et les parcelles situées au n° 54, 56, 58, 60, rue Picard à Ivry-sur-Seine afin d'achever la requalification urbaine du quartier.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

5/ APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de financement autorisant et encadrant l'intervention de Sadev 94 sur le domaine routier départemental dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences.

(32 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 6 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RHOUMA, HEFAD)

6/ APPROUVE les comptes rendus de gestion des biens portés par le SAF94, sis 68/70, rue Jean Jacques Rousseau, 46/48, et 50/54, rue Molière pour le premier périmètre « Molière », revendus à Sadev 94 dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences à Ivry-sur-Seine, parcelles cadastrées section AV n° 12-139-141 et 146, et les lots 7, 9, 12, 13, 19 et 20 de l'ensemble Voltaire, parcelle cadastrée section N n° 267 et 268, les lots 2003, 2004, 2017, 2022, 2023, 2029, 2030, 2038, 2039, 2040, 2041, 2043, 2045, 2046, 2047, 2057, 2058, 2065, 2066, 2068, 2072 2138, 2161 et 2174 de l'ensemble Jeanne Hachette, parcelle cadastrée section AN n° 268 et PRECISE que ces comptes rendus de gestion font apparaître un solde créditeur en faveur du SAF94 d'un montant de 16371,38 €, concernant le périmètre « Molière » et d'un montant de 13 062,41 € concernant le périmètre « Jeanne Hachette ».

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

7/ APPROUVE la convention avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté en vue de réaliser une étude pour un projet d'Economie Inclusive en matière de logement et PRECISE avoir pris connaissance des restrictions donnant accès aux fichiers attributions et demandeurs de logement.

(unanimité)

8/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire, à Mehdy Belabbas, à Séverine Peter et à Atef Rhouma dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(30 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 10 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, PETER, MM. BOUYSSOU, BELABBAS, RHOUMA)

9/ APPROUVE l'avenant n° 2 et son annexe 1 à la convention de délégation de service public du chauffage urbain d'Ivry-Port centre.

(32 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 6 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RHOUMA, HEFAD)

10/ APPROUVE l'avenant n° 11 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain pour le périmètre Ouest qui a notamment pour objet d'étendre le réseau, d'augmenter le taux d'énergie renouvelable et de baisser le coût de la chaleur en augmentant la durée de la délégation.

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

11/ ACCORDE un mandat spécial à Mesdames Séverine Peter, Sabrina Sebaihi et Monsieur Atef Rhouma, Adjointes au Maire, afin qu'ils se rendent en Palestine du 18 au 26 novembre 2017, pour soutenir les prisonniers politiques palestiniens et Marwan Barghouti ainsi que la défense des Droits de l'Homme et AUTORISE le règlement des frais de la délégation du 18 au 23 novembre 2017, à l'association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), d'un montant de 790 € par personne.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

12/ DECIDE de l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert, en vue de la mise en œuvre du plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que le montant de la cotisation s'élève, pour l'année 2018, à 3 500 €.

(unanimité)

13/ a) APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) pour l'année scolaire 2017/2018.
(unanimité)

13/ b) APPROUVE la convention financière avec le collège Molière relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel « Chris Marker » pour l'année scolaire 2017/2018.
(unanimité)

13/ c) APPROUVE la convention financière avec le collège Molière relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel « Le récit d'aventures » pour l'année scolaire 2017/2018.
(unanimité)

14/ AUTORISE le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie Darel, responsable jeune public du Luxy, durant le festival international du film d'animation d'Annecy 2018, sur production des pièces justificatives et pour un montant maximum de 120 € par nuitée.
(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

15/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association Kinkiliha afin de soutenir son projet pour la réalisation d'une fresque de Mohammed Ali sur le mur de l'ancienne usine Mercier sur le plateau d'évolution Jean-Jacques Rousseau, situé au 40, rue Jean-Jacques Rousseau.
(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

16/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne relative aux actions de prévention en direction des retraités ivryens dans le cadre du plan d'actions 2017 de la conférence des financeurs.
(unanimité)

17/ DECIDE, à compter du 1^{er} novembre 2017, de supprimer de la liste des emplois dotés d'un logement de fonction, par nécessité absolue de service, le gardien de la Manufacture des Œillets, sise 25/29 rue Raspail à Ivry-sur-Seine.
(32 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA, et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. RHOUMA, HEFAD)

18/ DECIDE d'instituer, à compter du 1^{er} novembre 2017, un régime de permanences au sein de la Manufacture des Œillets selon les modalités suivantes :

- le recours à la permanence les week-ends au sein de la Manufacture des Œillets lors des expositions du CREDAC, c'est-à-dire en présence du public,
- les gardiens, agents de catégorie C de la filière technique, devront être sur place de 13 h 30 à 19 h 30 le samedi ou le dimanche,
- les permanences réalisées donneront lieu à rémunération selon la réglementation en vigueur et les montants des indemnités seront réévalués en cas de changement des montants de référence.

(32 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA, et 8 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. RHOUMA, HEFAD)

19/ a) DECIDE, à compter du 1^{er} septembre 2017, la création de 2 emplois d'adjoint technique et d'un emploi d'agent social, et, à compter du 1^{er} novembre 2017, la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'adjoint administratif,
- 4 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'éducateur des APS à temps complet,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale,
- 2 emplois de psychologues de classe normale à temps complet.

Et DECIDE, à compter du 1^{er} septembre 2017, la suppression de 4 emplois d'adjoint technique, et, à compter du 1^{er} novembre 2017, la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet,
- 1 emploi d'éducateur des APS à temps non complet,
- 2 emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe,
- 2 emplois de psychologue de classe normale à temps non complet.

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

19/ b) DECIDE, à compter du 1^{er} novembre 2017, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 2 mois d'agent administratif,
- 2 mois d'adjoint technique,
- 3 mois d'agent social.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mmes PHILIPPE, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, BERNARD Sandrine, POURRIOT, BAILLON)

/ PREND ACTE de la communication de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017 autorisant la société Orange à exploiter des installations de combustions (installations classées) au 86-90 boulevard Kellermann - 75013 Paris.
(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2017.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 22 H 35

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU